

SENSIBILISATION AUX OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES DANS LES COMPOSANTES POLICE DES OPÉRATIONS DE PAIX DES NATIONS UNIES



GUIDE PRATIQUE

**SENSIBILISATION AUX OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES
DANS LES COMPOSANTES POLICE DES OPÉRATIONS
DE PAIX DES NATIONS UNIES**

Produit par le Réseau international francophone de formation policière (Francopol)

Sophie Hatt, Présidente de la Francopol, Directrice de la coopération internationale de sécurité, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer français

Pascale Allisse, Secrétaire général de Francopol, Coordinatrice du comité technique lutte contre les violences faites aux mineurs et aux femmes, Direction de la coopération internationale de sécurité, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer français

Avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie

Léonie Guerlay, Directrice *ad interim* des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique

André Abel Barry, Chef du pôle paix et stabilité

Grégory Robert, Spécialiste de programme

En collaboration avec la Division de la police de l'Organisation des Nations unies (ONU), le Service intégré de la formation du département des opérations de paix de l'ONU, l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche.

Avec une mention particulière à **Justine Buvat**, qui a mis sa précieuse expertise au service de Francopol afin d'assurer la production de ce guide.

Avec le concours du ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, Direction générale de la police nationale burkinabé; de la Direction de la sécurité publique du Niger; du Haut-commandement de la gendarmerie nationale du Sénégal; de l'EIFORCES au Cameroun; et de la Gendarmerie royale du Canada.

La présente édition de ce guide de sensibilisation a été rédigée fin 2022 et les informations qui y figurent peuvent ainsi être amenées à évoluer, notamment en fonction des réformes du maintien de la paix de l'ONU. Pour être mis à jour des évolutions, les ressources en ligne figurant à la page 72 peuvent être consultées.

Conception graphique : Julie Gantois

Révision : Réjane Crouzet

Imprimé en France par STIPA

© Francopol, Paris, 2023. Tous droits réservés.



Nations Unies
Maintien de la paix



Sommaire

AVANT-PROPOS	5
OBJECTIFS	7
PARTIE I : LES NATIONS UNIES ET LE MAINTIEN DE LA PAIX	8
CHAPITRE 1 : L'Organisation des Nations unies	9
CHAPITRE 2 : Les opérations de paix et les principes du maintien de la paix	15
CHAPITRE 3 : La réforme du maintien de la paix : l'A4P	21
PARTIE II : LA POLICE DES NATIONS UNIES	26
CHAPITRE 1 : Les missions de la police des Nations unies	27
CHAPITRE 2 : Les policiers déployés dans les opérations de paix	29
CHAPITRE 3 : Les femmes dans la police de l'ONU : une priorité	31
PARTIE III : LES OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES DANS LES COMPOSANTES POLICE DES OPÉRATIONS DE PAIX	36
CHAPITRE 1 : Les différentes possibilités de détachement au sein des opérations de paix	37
CHAPITRE 2 : Les processus de recrutement	43
PARTIE IV : LA FRANCOPHONIE DANS LE MAINTIEN DE LA PAIX	52
CHAPITRE 1 : Les enjeux du maintien de la paix dans l'espace francophone	53
CHAPITRE 2 : La stratégie d'intervention de l'OIF en appui au maintien de la paix	58
CHAPITRE 3 : Le concept d'interculturalité – les défis de la diversité culturelle et linguistique	62
CONCLUSION	69
ÉVALUATION DE SATISFACTION	70
RESSOURCES EN LIGNE	72

“

Sans progrès il n'y a pas de paix possible. Sans paix il n'y a pas de progrès possible.

”

Kofi Annan

Avant-propos

L'Organisation des Nations unies (ONU) déploie des forces de police dans le cadre des opérations de paix depuis les années 1960. La police joue en effet un rôle essentiel pour prévenir, atténuer et résoudre les conflits violents et contribuer à la consolidation de la paix dans les pays en crise ou en sortie de crise.

Aux côtés de l'ONU, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) s'engage depuis de nombreuses années pour la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Elle met en œuvre une coopération multidimensionnelle entre ses 88 États et gouvernements membres, qui représentent plus du tiers des membres des Nations unies.

Le maintien de la paix représente un enjeu particulièrement prégnant pour la Francophonie, puisque près des deux tiers du personnel des opérations de paix sont déployés dans l'espace francophone. L'OIF s'implique donc activement sur cette question. Ses efforts ont notamment contribué à faire augmenter la part du personnel en uniforme francophone au sein des opérations de paix qui est passée de 10 % environ fin 2004 à 28 % en 2022 (58 % pour les seules composantes police).

Ces avancées positives doivent toutefois être consolidées, en particulier en ce qui concerne la participation des femmes francophones, qui représentaient en 2022 approximativement 2 % du personnel militaire et policier déployé. L'augmentation des effectifs féminins dans les opérations de paix va dans le sens de l'égalité femmes-hommes recherchée au niveau mondial, d'autant que la participation des femmes est garante du succès opérationnel des Missions.

Face à ces défis, la Division de la police des Nations unies, l'OIF et le Réseau international francophone de formation policière (Francopol) s'engagent pour la promotion et la valorisation des opportunités professionnelles des policiers et gendarmes francophones dans les opérations de paix. Depuis 2012, nous menons de concert des actions au sein de l'espace francophone, dans le but de favoriser une meilleure compréhension des modes de recrutement des candidats au sein des composantes police des Missions des Nations unies, et d'améliorer la qualité des candidatures présentées par les pays francophones. Il s'agit également de sensibiliser les pays contributeurs de la Francophonie afin qu'ils s'investissent davantage dans les opérations de paix et intègrent dans leur stratégie une meilleure prise en compte des questions liées au genre.

Destiné aux formateurs et aux élèves des écoles de police et de gendarmerie des pays de l'espace francophone, ce guide de sensibilisation s'inscrit pleinement dans ces

objectifs : informer sur les enjeux du maintien de la paix et sur les opportunités professionnelles au sein des composantes police des Missions de paix.

Pour reprendre les termes de Kofi Annan cités en préambule, la paix est une condition essentielle à la prospérité, à la fraternité et à la solidarité. Les policiers déployés viennent de tous les horizons avec des cultures différentes. Lorsqu'ils sont sous la bannière des Nations unies, ils sont unis par l'engagement à maintenir ou à rétablir la paix et la sécurité dans le monde. Ils partagent un objectif, celui de protéger les plus vulnérables et de fournir un soutien aux pays en transition de la guerre vers la paix.

Ces valeurs nous guident dans l'ensemble de nos actions. Elles nous rappellent chaque jour que de trop nombreux pays sont encore déchirés par des conflits, empêchant leurs populations de vivre à l'abri des menaces et des violences. Les policiers œuvrant dans les opérations de paix ont la noble et immense responsabilité de protéger les civils, de veiller au respect des normes internationales relatives aux droits de l'Homme et de rétablir l'ordre public ainsi que l'État de droit. À travers ce guide, dont l'ambition est d'encourager les policiers et gendarmes issus des États membres de la Francophonie à s'engager dans ces Missions, nous leur rendons hommage.

Léonie GUERLAY

Directrice *ad interim* des affaires politiques et de la gouvernance démocratique de l'Organisation internationale de la Francophonie

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Léonie Guerlay'.

Sophie HATT

Présidente de Francopol, Directrice de la coopération internationale de sécurité, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer français

A stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sophie Hatt'.

Objectifs

Ce guide a vocation à être mis à la disposition des formateurs des écoles de police et de gendarmerie des pays francophones, afin qu'ils puissent présenter aux élèves, dès leur formation initiale, les différentes opportunités professionnelles au sein des opérations de paix – postes professionnels, officiers de police individuels (IPO) ; unités de police constituées (FPU) –, ainsi que les modes et critères de sélection, en insistant sur la participation des femmes.

L'objectif est d'augmenter le nombre de policiers et de gendarmes – notamment les femmes – dans les opérations de paix des Nations unies.

Il s'agit de sensibiliser de manière approfondie les pays contributeurs et leur personnel au maintien de la paix, aux Missions et aux modalités de déploiement des policiers de l'ONU, aux nouvelles stratégies sur les questions liées au genre dans les Missions, ainsi qu'à l'importance de la participation des femmes en leur sein. La présentation de l'engagement de la Francophonie dans le maintien de la paix (les composantes police plus particulièrement) est aussi un élément central de cette sensibilisation.

À terme, la possibilité d'inscrire cette sensibilisation dans le curriculum des formations initiales des écoles de police et de gendarmerie francophones pourra être explorée.

A person wearing a military beret and uniform is seen from the back, looking out over a large assembly hall. The hall is filled with rows of people seated at desks. The scene is dimly lit, with a blue tint. The person's hair is tied back in a ponytail.

PARTIE I

LES NATIONS UNIES
ET LE MAINTIEN DE LA PAIX

CHAPITRE 1 : L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

PRÉSENTATION

L'Organisation des Nations unies (ONU) est une organisation internationale fondée en 1945 qui compte 193 États membres.

Le statut unique de l'ONU et les pouvoirs que lui confère sa Charte fondatrice lui permettent de prendre des mesures pour résoudre un grand nombre de défis que connaît l'humanité, comme la paix et la sécurité, le changement climatique, le développement durable, les droits de l'Homme, le désarmement, le terrorisme, les crises humanitaires et sanitaires, l'égalité entre femmes et hommes, la gouvernance ou encore la sécurité alimentaire.

Le plus haut fonctionnaire de l'ONU est le Secrétaire général. Depuis 2017, le poste est occupé par le Portugais António Guterres.

LES ORGANES PRINCIPAUX

■ L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est le principal organe de délibération, de décision et de représentation des Nations unies. Les 193 États membres de l'ONU y sont représentés, ce qui en fait le seul organe de l'ONU offrant une représentation universelle. Chaque année, en septembre, les États membres se réunissent au complet à l'Assemblée générale à New York pour le débat général au cours duquel de nombreux chefs d'État prennent la parole. Des décisions sont prises sur des questions importantes, telles que les recommandations relatives à la paix et à la sécurité, l'admission de nouveaux membres ou encore le budget.

■ Le Conseil de sécurité

La Charte des Nations unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil compte quinze membres (cinq permanents¹ et dix non permanents élus pour un mandat de deux ans) disposant chacun d'une voix. Les membres permanents disposent d'un droit de veto. Tous les États membres sont tenus d'appliquer les décisions du Conseil. Le Conseil de sécurité est

1. Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie.



Événement parallèle francophone : Sommet de la police de l'ONU (New York, 2022) © ONU.

compétent pour constater l'existence d'une menace contre la paix ou d'un acte d'agression. Il invite les acteurs concernés par un conflit à le régler par des moyens pacifiques et fait des recommandations. Dans certains cas, il peut imposer des sanctions, voire autoriser l'emploi de la force pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. La présidence du Conseil de sécurité est tournante, elle change tous les mois.

■ Le Conseil économique et social

Le Conseil économique et social est le principal organe chargé de la coordination, du dialogue et de la prise de recommandations sur les questions économiques, sociales et environnementales. Il est aussi chargé de contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable adoptés au niveau international en 2015. Le Conseil se compose de 54 membres, dont 18 sont élus chaque année par l'Assemblée générale pour des mandats de trois ans. C'est le principal forum de réflexion, de débat et d'innovation sur le développement durable.

■ Le Secrétariat

Le Secrétariat est composé du Secrétaire général et de dizaines de milliers de fonctionnaires. Le Secrétariat est au service des autres organes principaux de l'ONU, dont il administre les politiques et les programmes. Chef de l'administration de l'ONU, le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale pour un mandat de cinq ans renouvelable, sur recommandation du Conseil de sécurité. Les membres du personnel sont recrutés au niveau local et international ; ils travaillent dans des lieux d'affectation et des Missions de maintien de la paix à travers le monde.

■ La Cour internationale de justice

La Cour internationale de justice est l'organe judiciaire principal de l'ONU. La Cour a son siège au palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux des Nations unies à ne pas avoir son siège à New York (États-Unis). La mission de la Cour est de régler, conformément au droit international, les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les États et de donner des avis consultatifs sur les questions juridiques que peuvent lui poser les organes et les institutions spécialisés de l'ONU.

■ Le Conseil de tutelle

Le Conseil de tutelle a été créé en 1945 pour superviser onze territoires placés sous l'administration de sept États membres et pour s'assurer que les mesures nécessaires étaient prises pour les préparer à l'autonomie et à l'indépendance. En 1994, tous les territoires sous tutelle avaient accédé à l'indépendance ou à l'autonomie. Le Conseil de tutelle a donc mis fin à ses activités et a modifié son règlement intérieur pour supprimer l'obligation de se réunir tous les ans. Il ne se réunit désormais que dans les cas où les circonstances le justifient.

Le système des Nations unies

ORGANES PRINCIPAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORGANES SUBSIDIAIRES

- Comités permanents et organes ad hoc
- Commission du désarmement
- Commission du droit international
- Conseil des droits de l'homme
- Corps commun d'inspection (CCI)
- Grandes commissions et autres comités de session

FONDS ET PROGRAMMES

- FNUAP** Fonds des Nations unies pour la population
- ONU-Habitat** Programme des Nations unies pour les établissements humains
- PAM** Programme alimentaire mondial (ONU/FAO)
- PNUD** Programme des Nations unies pour le développement
 - **FENU** Fonds d'équipement des Nations unies
 - **VNU** Volontaires des Nations unies
- PNUE** Programme des Nations unies pour l'environnement
- UNICEF** Fonds des Nations unies pour l'enfance

CONSEIL DE SÉCURITÉ

ORGANES SUBSIDIAIRES

- Comité contre le terrorisme
- Comités des sanctions (ad hoc)
- Comité d'état-major
- Comités permanents et organes ad hoc

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSIONS TECHNIQUES

- Condition de la femme
- Développement social
- Forum des Nations unies sur les forêts
- Population et développement
- Prévention du crime et justice pénale
- Science et technique au service du développement
- Statistique
- Stupéfiants

COMMISSIONS RÉGIONALES

- CEA** Commission économique pour l'Afrique
- CEE** Commission économique pour l'Europe
- CEPALC** Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- CESAO** Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
- CESAP** Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

SECRETARIAT

DÉPARTEMENTS ET BUREAUX

- EOSG** Cabinet du Secrétaire général
- BCAD** Bureau de la coordination des activités de développement
- BLT** Bureau de lutte contre le terrorisme
- BSCI** Bureau des services de contrôle interne
 - Bureau des affaires de désarmement
 - Bureau des Nations unies pour les partenariats
 - Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique
 - Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
 - Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence contre les enfants
 - Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

CONSEIL DE TUTELLE

RECHERCHE ET FORMATION

- UNIDIR** Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement
UNITAR Institut des Nations unies pour la formation et la recherche
UNSSC École des cadres du système des Nations unies
UNU Université des Nations unies

AUTRES ORGANISMES

- CNUCED** Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
HCR Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
ITC Centre du commerce international (CNUCED/OMC)
ONU-Femmes Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
UNOPS Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

ORGANISATIONS APPARENTÉES

- AIEA** Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement
AIFM Institut des Nations unies pour la formation et la recherche
Commission préparatoire de l'OTICE
École des cadres du système des Nations unies
UNU Université des Nations unies

COMMISSION
DE CONSOLIDATION
DE LA PAIX

FORUM POLITIQUE DE
HAUT NIVEAU POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

- Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux
- Opérations de maintien de la paix et missions politiques

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

- FAO** Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA Fonds international de développement agricole
FMI Fonds monétaire international
GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE
 - **BIRD** Banque internationale pour la reconstruction et le développement
 - **IDA** Association internationale de développement
 - **SFI** Société financière internationale

OACI Organisation de l'aviation civile internationale
OIT Organisation internationale du travail
OMI Organisation maritime internationale
OMM Organisation météorologique mondiale
OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS Organisation mondiale de la santé
OMT Organisation mondiale du tourisme
ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel
UIT Union internationale des télécommunications
UNESCO Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UPU Union postale universelle

AUTRES ORGANES

- Comité chargé des organisations non gouvernementales
 - Comité des politiques de développement
 - Comité d'experts de l'administration publique
 - Instance permanente sur les questions autochtones
- GENUNG** Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques
ONUSIDA Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
UNGGIM Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

RECHERCHE ET FORMATION

- UNICRI** Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice
UNRISD Institut de recherche des Nations unies pour le développement social

- Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé
- DCG** Département de la communication globale
DESA Département des affaires économiques et sociales
DGACM Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences
DMSPC Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité
DOS Département de l'appui opérationnel
DPO Département des opérations de paix
DPPA Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

- DSS** Département de la sûreté et de la sécurité
HCDH Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
OCHA Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OLA Bureau des affaires juridiques
ONUDC Office des Nations unies contre la drogue et le crime
ONUG Office des Nations unies à Genève
ONUN Office des Nations unies à Nairobi
ONUV Office des Nations unies à Vienne
OOSA Bureau des affaires spatiales
UNDRR Bureau des Nations unies pour la prévention des catastrophes



Réunion ministérielle des Nations unies (New York) © UN Photo/Cia Pak.

⚠ À RETENIR

ONU : Organisation des Nations unies (organisation internationale).

Création : 1945.

Organes principaux : Assemblée générale, Conseil de sécurité, Conseil économique et social, Secrétariat, Cour internationale de justice, Conseil de tutelle.

Objectifs : selon l'article 1 de sa Charte, l'ONU s'efforce d'être un lieu où se construit un avenir meilleur pour tous les êtres humains, et ce à travers quatre objectifs :

- Maintenir la paix et la sécurité dans le monde ;
- Développer les relations entre les nations ;
- Réaliser la coopération internationale sur tous les sujets où elle peut être utile et en encourageant le respect des droits de l'Homme ;
- Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations dans des objectifs communs.

CHAPITRE 2 : LES OPÉRATIONS DE PAIX ET LES PRINCIPES DU MAINTIEN DE LA PAIX

GENÈSE, GOUVERNANCE ET CHAMP D'INTERVENTION

Les premières opérations de paix des Nations unies datent de 1948 avec le déploiement d'observateurs militaires au Moyen-Orient.

Décidées par le Conseil de sécurité, elles associent l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays qui fournissent des contingents militaires et des forces de police, et les gouvernements hôtes dans un effort concerté pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Elles ont un caractère temporaire et non obligatoire, ce qui implique que leur déploiement doit être accepté par l'ensemble des parties concernées. Un accord doit être conclu entre l'État sur le territoire duquel se déploie une telle opération et le Secrétaire général des Nations unies, qui assurera par la suite son suivi.

Le Département des opérations de paix (DOP) de l'ONU, sous la direction d'un Secrétaire général adjoint, assure la direction politique et exécutive des opérations de paix onusiennes.

Le but des opérations de paix est d'aider les pays touchés par les conflits à créer les conditions du retour à la paix.

Pour appliquer leurs mandats, les opérations de paix disposent de nombreux atouts :



La légitimité
de l'action menée
(grâce au cadre
onusien)



La coopération
multilatérale et
partenariale (les
Missions impliquent
toujours plusieurs
pays et autres
acteurs)



La capacité à déployer
et à maintenir sur
place des troupes,
des policiers et du
personnel civil issus
du monde entier

CHIFFRES CLÉS

DEPUIS 1948



**72 opérations
de paix**
ont été déployées
par l'ONU à travers
le monde.

AUJOURD'HUI



**12 opérations
en cours**
dont 6
sur le continent
africain.

BUDGET 2021-2022



**6,38 milliards
de dollars
américains.**
Le budget total
approuvé pour les
opérations de paix.

EN 2022



**76 001 policiers
et militaires,**
venant de 123 pays,
étaient déployés à
travers le monde².

Les premières opérations de paix visaient à superviser les cessez-le-feu et accompagner les pays vers la stabilisation. Leurs mandats ont par la suite évolué et se sont diversifiés afin de s'adapter aux crises de plus en plus complexes : guerres civiles, terrorisme, groupes armés, etc.

2. Département des opérations de paix, <https://peacekeeping.un.org/fr/troop-and-police-contributors>.



Mission Minujusth (Haïti) © Leonora Baumann

L'ÉVOLUTION DES MANDATS DES OPÉRATIONS DE PAIX

Aujourd'hui, la plupart des opérations de paix sont multidimensionnelles et évoluent en fonction des objectifs de transition. Elles ne sont plus seulement appelées à maintenir la sécurité : leurs actions concernent aussi le soutien au processus politique, la protection des civils, le renforcement de l'État de droit, la protection des droits de l'Homme, l'assistance humanitaire, le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ou encore la réforme des systèmes de sécurité.

Leur mandat dépasse donc ainsi le strict cadre sécuritaire du maintien de la paix et s'avance sur le terrain de la consolidation de la paix.

Les opérations de paix doivent la plupart du temps s'articuler avec des organisations régionales ou sous-régionales intervenant avec l'ONU (par exemple avec l'Union africaine en Somalie, la force conjointe du G5 Sahel ou les missions de l'Union européenne déployées sur le terrain).

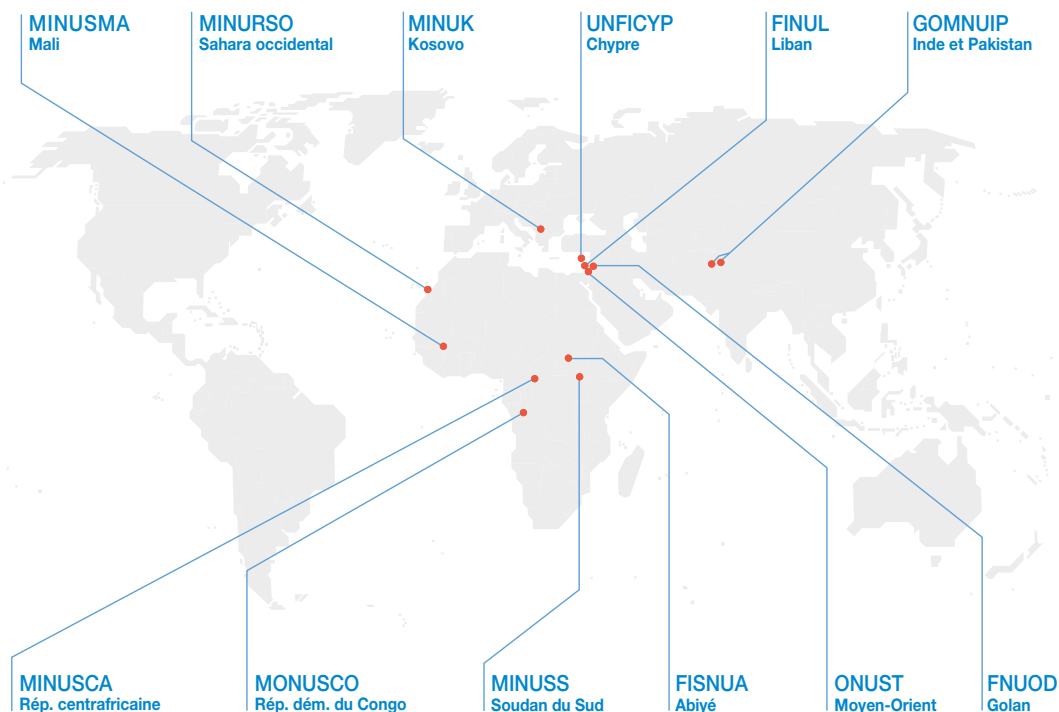
Enfin, l'opération de paix évolue en fonction de l'amélioration de la situation sur le terrain : diminution des effectifs, bascule vers une présence internationale sous la forme de forces de police, etc.

Une fois son mandat rempli, une Mission de maintien de la paix a vocation à se retirer du pays. Tel est le cas, par exemple, de la Mission des Nations unies pour l'appui à la justice en Haïti (Minujusth) qui a mis fin à ses opérations en octobre 2019, après avoir joué un rôle central dans la stabilisation du pays.

LES THÉÂTRES D'OPÉRATION EN 2022

NOM DE L'OPÉRATION	SIGNIFICATION	ZONE D'INTERVENTION	DÉBUT DU MANDAT
Onust	Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve au Moyen-Orient	Moyen-Orient	Mai 1948
Unmogip	Groupe d'observateurs militaires des Nations unies dans l'Inde et le Pakistan	Inde et Pakistan	Janvier 1949
Unficyp	Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre	Chypre	Mars 1964
Fnuod	Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement à Golan	Golan	Mai 1974
Finul	Force intérimaire des Nations unies au Liban	Liban	Mars 1978
Minurso	Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	Sahara occidental	Avril 1991
Minuk	Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo	Kosovo	Juin 1999
Monusco	Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	République démocratique du Congo	Juillet 2010
Minuss	Mission des Nations unies au Soudan du Sud	Soudan du Sud	Juillet 2011
Fisnua	Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abiyé	Abiyé	Juin 2011
Minusma	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali	Mali	Avril 2013
Minusca	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine	République centrafricaine	Avril 2014

Source : <https://www.un.org/geospatial/content/united-nations-peacekeeping-operations-french>



LES TROIS PRINCIPES DE BASE DU MAINTIEN DE LA PAIX

■ Consentement des parties

Les opérations de paix des Nations unies se déploient avec le consentement des principales parties au conflit, ce qui permet aux opérations d'avoir la liberté d'action dont elles ont besoin pour accomplir les fonctions prévues par leur mandat.

Cet accord n'implique pas l'existence d'un consentement au niveau local, surtout lorsque les parties connaissent des divisions internes ou possèdent une structure de commandement et de contrôle faible. L'universalité du consentement est encore moins probable dans un milieu hostile caractérisé par la présence de groupes armés incontrôlés ou d'autres auteurs de troubles.

■ Impartialité

L'impartialité est essentielle pour préserver le consentement et la coopération des principales parties. Pour autant, elle ne doit pas se confondre avec la neutralité ou l'inaction. En effet,

si le personnel œuvrant dans une opération de paix doit rester impartial dans ses relations avec les parties en conflit, cela ne signifie pas qu'il doit rester neutre dans l'application du mandat de la Mission.

Tout comme un bon arbitre est impartial mais siffle les fautes, une opération de paix ne peut pas fermer les yeux sur les actions d'une partie qui viole les termes d'un accord de paix ou les normes et les principes internationaux qu'une opération de paix est censée faire respecter.

■ Non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat

Les opérations de paix des Nations unies ne sont pas un outil d'imposition de la paix. Il est toutefois largement reconnu qu'elles peuvent utiliser la force au niveau tactique, avec l'autorisation du Conseil de sécurité, pour se défendre ou défendre leur mandat.

Plusieurs opérations déployées dans un environnement hostile ont reçu un mandat « robuste » du Conseil de sécurité les autorisant à « employer tous les moyens nécessaires » pour prévenir toute tentative de troubler le processus politique, pour protéger les civils en cas de menace imminente d'atteinte à l'intégrité physique des personnes ou pour aider les autorités nationales à maintenir l'ordre public. Le recours à la force ne doit avoir lieu qu'en dernier ressort.

À RETENIR

1948 : Première opération de paix déployée par l'ONU.

12 opérations sont en cours.

Elles visent à : protéger les civils, maintenir la sécurité, aider au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des anciens combattants, soutenir l'organisation d'élections libres, faciliter les processus politiques de paix, promouvoir et protéger les droits de l'Homme, rétablir la primauté du droit et faciliter de manière durable la sortie de crise.

Trois principes de base du maintien de la paix : le consentement (accord des principales parties au conflit), l'impartialité (pas de prise de position), le non-recours à la force (sauf pour se défendre et défendre le mandat de la Mission).

CHAPITRE 3 : LA RÉFORME DU MAINTIEN DE LA PAIX : L'A4P

Les opérations de paix sont l'un des outils les plus efficaces dont l'ONU dispose pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité au niveau international. Mais elles font face à des difficultés nouvelles : conflits prolongés, solutions politiques difficiles à trouver, environnements de plus en plus dangereux, augmentation du nombre de victimes lors des opérations, mandats de plus en plus vastes et de plus en plus complexes...

C'est pourquoi le Secrétaire général a lancé en 2018 l'Action pour le maintien de la paix (A4P). Son ambition est d'inciter toutes les parties prenantes, y compris l'ensemble des États membres, le Conseil de sécurité de l'ONU, l'Assemblée générale, les contributeurs financiers, les pays fournisseurs de contingents et de personnels de police, les pays hôtes, les organisations intergouvernementales et régionales, et le Secrétariat de l'ONU à renouveler leur engagement collectif pour un maintien de la paix plus efficace.

Les objectifs de l'A4P sont au nombre de quatre :



1

Recentrer le maintien
de la paix sur des
mandats plus ciblés



2

Rendre les opérations
plus fortes
et plus sûres



3

Mobiliser un appui
en faveur de
solutions politiques



4

Mieux équiper
et former
les forces

L'A4P repose, en outre, sur huit domaines d'engagement. Pour accélérer sa mise en œuvre, sept priorités ont été identifiées pour la période 2021-2023 (A4P +), avec deux axes transversaux : l'agenda « Femmes, paix et sécurité », ainsi qu'un maintien de la paix innovant s'appuyant sur la technologie et les données (*voir graphique ci-après*).

À ce jour, 154 États membres de l'ONU et 4 organisations intergouvernementales – Union européenne, Organisation internationale de la Francophonie, Union africaine, Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) – sont partie prenante de l'A4P.

⚠ À RETENIR

DOMAINES D'ENGAGEMENT DE L'A4P



PRIORITÉS DE L'A4P +



FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ

+

MAINTIEN DE LA PAIX INNOVANT,
S'APPUYANT SUR LA TECHNOLOGIE
ET LES DONNÉES

(notamment par l'intermédiaire de la stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations unies)

Source : Département des opérations de paix, <https://peacekeeping.un.org/fr/action-peacekeeping>.



Témoignage

M^{me} Odile Kantyono, inspectrice générale de la police burkinabé, en mission à la Minusma (mars 2019-2022).



EN TANT que commandante régionale UNPOL, mon rôle a consisté à :

- Planifier, coordonner, superviser et évaluer les activités de la composante police dans les régions de Gao et Menaka.
- Sur le plan opérationnel, planifier et coordonner le soutien de la composante UNPOL aux forces de défense et de sécurité maliennes pour la conduite de leurs activités quotidiennes à travers les patrouilles de courtes et longues portées pour sécuriser les populations, favoriser leur mobilité, créer un environnement sécurisé permettant la mise en œuvre des accords de paix pour le retour de l'administration dans les différentes communes.
- À travers les projets ayant un impact rapide, aider les forces de défense et de sécurité maliennes à réhabiliter certaines de leurs infrastructures, à acquérir de nouveaux bâtiments ainsi que des moyens logistiques et du matériel de bureau afin de leur permettre de mieux travailler.
- Au niveau du renforcement des capacités et de la formation, coordonner avec mon unité de formation, et en étroite collaboration avec les responsables régionaux des forces de défense et de sécurité maliennes, les programmes de formation axés sur les besoins exprimés par les différents services de sécurité en vue de renforcer le professionnalisme des personnels sur le terrain.
- Planifier et faire le suivi de la colocation des officiers UNPOL dans les différents services des forces de défense et de sécurité maliennes en vue de suivre quotidiennement leur travail et leur venir en aide par les conseils et le mentorat pour plus de résultats.

- Mettre en œuvre le projet de police de proximité dans les régions de Gao et Menaka pour une meilleure collaboration entre les populations et leurs forces de sécurité, et pour une meilleure résolution des problèmes d'ordre sécuritaire.
- Soutenir la police et la gendarmerie dans le transfert des grands délinquants afin qu'ils soient jugés, et lutter ainsi contre l'impunité dans les deux régions.
- Soutenir les forces de défense et de sécurité maliennes dans la sécurisation des différents processus électoraux.
- Sensibiliser aux questions des droits des femmes et des enfants, planifier et coordonner les programmes de sensibilisations des populations des deux régions sur les droits des femmes et des enfants, les méfaits des violences basées sur le genre, l'importance de la scolarisation des enfants et surtout celle des filles.

J'ai également lancé des projets à impact rapide en faveur des femmes avec la création de sacs en fibre naturelle générant des revenus à même d'aider leur famille et remplaçant les sacs en plastique pour un environnement plus sain. Le principal défi auquel j'ai été confrontée était l'insécurité. La zone de Gao-Menaka étant sous la coupe de groupes terroristes, UNPOL n'ayant pas de mandat de lutter contre ces groupes, il était très difficile de faire évoluer sereinement mes personnels sur le terrain surtout lorsqu'ils devaient faire des patrouilles sur près de 100 km.



Odile Kantyono, inspectrice générale de la police burkinabé (Minusma, 2019-2022)



Formation au processus de recrutement de policiers pour les opérations de paix des Nations unies (Minusma, 2019-2022)

La langue a été un autre problème. Certains UNPOL déployés au Mali ne parlant pas le français, je ne pouvais pas les envoyer sur le terrain car ils ne pouvaient pas interagir avec les populations et j'ai dû les cantonner à des emplois de bureau.

C'est pourquoi il est important d'avoir dans la Mission des francophones. Car c'est ainsi plus facile de communiquer avec les populations, d'avoir des informations sur leurs problèmes, sur leurs besoins, et de rendre compte clairement à qui de droit. Autre point essentiel pour la réussite d'une Mission, la présence des femmes.

En s'engageant dans le maintien de la paix, on apporte beaucoup de choses à des personnes meurtries.

Chacun à sa manière peut aider au retour de la paix, par exemple en sensibilisant sur les droits humains, les droits de la femme et de l'enfant, en renforçant les capacités des forces de sécurité pour qu'elles soient plus à même de sauver de personnes ou des populations entières contribuant ainsi à faire renaître la confiance. Cette façon de donner un peu de soi-même à travers une Mission permet aussi d'apprendre, que ce soit auprès de ses collègues ou des populations qu'on est venu aider.





PARTIE II

LA POLICE DES NATIONS UNIES

CHAPITRE 1 : LES MISSIONS DE LA POLICE DES NATIONS UNIES

DÉFINITION DE LA POLICE DANS LE CADRE ONUSIEN

Dans le cadre onusien, lorsqu'on parle de « police », on fait référence à l'ensemble des forces ayant une mission de sécurité intérieure (policiers et gendarmes).

Cette fonction de puissance publique est dévolue à des fonctionnaires membres des services de police, de gendarmerie ou d'autres services répressifs relevant des autorités nationales, régionales ou locales.

C'est la Division de la police de l'ONU qui élabore les politiques et les orientations du maintien de la paix de la police internationale. Elle fournit également des conseils techniques aux composantes police des opérations de paix. La Division est dirigée par un conseiller de police et relève du Bureau de l'État de droit et des institutions de sécurité du DOP.

Au sein d'une opération de paix, la composante police est complémentaire des composantes militaire et civile de la Mission.

DES MISSIONS DIVERSIFIÉES EN APPUI AU MAINTIEN DE L'ORDRE ET DE LA SÉCURITÉ

La police des Nations unies est chargée de renforcer la paix et la sécurité internationales en aidant les États membres en proie à un conflit, sortant d'un conflit ou faisant face à une situation de crise, à assurer des services de police de manière efficace, au service de la population et pour sa protection. À cette fin, elle renforce principalement les capacités de police de l'État hôte et lui apporte son appui ou, si son mandat l'y autorise, se substitue totalement ou partiellement à lui dans le plein respect de l'État de droit et des normes internationales relatives aux droits de l'Homme.

Par ses activités de proximité, de maintien de l'ordre et de renseignement, elle œuvre à la protection des civils et des droits de l'Homme, à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, la criminalité organisée et les infractions graves. Elle dirige des enquêtes, mène des opérations spéciales et assure la sécurité lors des élections.

Sur le terrain, les policiers des Nations unies agissent en partenariat avec d'autres acteurs – notamment l'Union africaine, l'Union européenne et Interpol (Organisation internationale de police criminelle) – pour renforcer les capacités de l'État de droit et soutenir la réforme

des systèmes de sécurité dans les États hôtes. Ils évoluent dans des environnements inconnus et doivent composer avec les approches policières de collègues issus de plus d'une centaine de pays. Leurs cultures et leurs expériences sont différentes, mais ils sont unis dans le Cadre d'orientation stratégique³ concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix.

Le rôle de la police est essentiel pour prévenir, atténuer et résoudre les conflits violents, et contribuer à la consolidation de la paix et à la réconciliation. Une police des Nations unies efficace est donc un facteur clé de réussite des opérations de paix.

À RETENIR

UNPOL : police des Nations unies.

Principales missions des policiers de l'ONU : assurer la sécurité et apporter le soutien nécessaire à la consolidation de la paix et au rétablissement de l'État de droit, par :

- la protection des civils ;
- le contrôle du respect des droits de l'Homme ;
- la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ;
- la lutte contre la criminalité organisée ;
- la sécurisation des élections.

Principaux partenaires des policiers des Nations unies dans le cadre des opérations de paix :

- les autorités nationales ;
- le personnel militaire ;
- les organisations régionales, sous-régionales, intergouvernementales, internationales et de la société civile ;
- le personnel civil (santé, administration, finances, droits de l'Homme, stabilisation, etc.).

3. <https://police.un.org/en/strategic-guidance-framework-international-policing>

CHAPITRE 2 : LES POLICIERS DÉPLOYÉS DANS LES OPÉRATIONS DE PAIX

LES PRINCIPES DU DÉPLOIEMENT DES FORCES DE POLICE

L'ONU déploie des forces de police dans le cadre de ses opérations de paix depuis les années 1960. La première Mission des Nations unies à avoir déployé des policiers est l'Opération des Nations unies au Congo (Onuc, 1960-1964). Par la suite, le nombre de policiers déployés dans des opérations de paix et des missions politiques spéciales n'a cessé de progresser : il est passé de 5 840 en 1995 à près de 8 000 en décembre 2022.

L'ONU n'a pas de forces militaires et policières qui lui soient propres : les États membres fournissent sur une base volontaire les contingents militaires et les forces de police dont chaque opération de paix a besoin, qui sont détachés temporairement pour travailler avec l'ONU. Ils intègrent une nouvelle hiérarchie avec à sa tête un chef de la composante police, dénommé « commissaire ». Les Missions sont composées de policiers de cultures et de nationalités multiples.

Les agents de police des Nations unies sont autorisés par les résolutions du Conseil de sécurité à servir dans les opérations de paix et à exécuter les tâches qui leur ont été confiées. Ils sont affectés à des unités de police constituées (environ 74 % en 2022⁴) ou sont officiers de police individuels (environ 26 % en 2022⁵).

LES PRINCIPAUX PAYS CONTRIBUTEURS EN PERSONNEL DE POLICE DES OPÉRATIONS DE PAIX

En 2022, les membres des forces de la police des Nations unies étaient issus de 75 pays⁶ dont 25 pays francophones⁷.

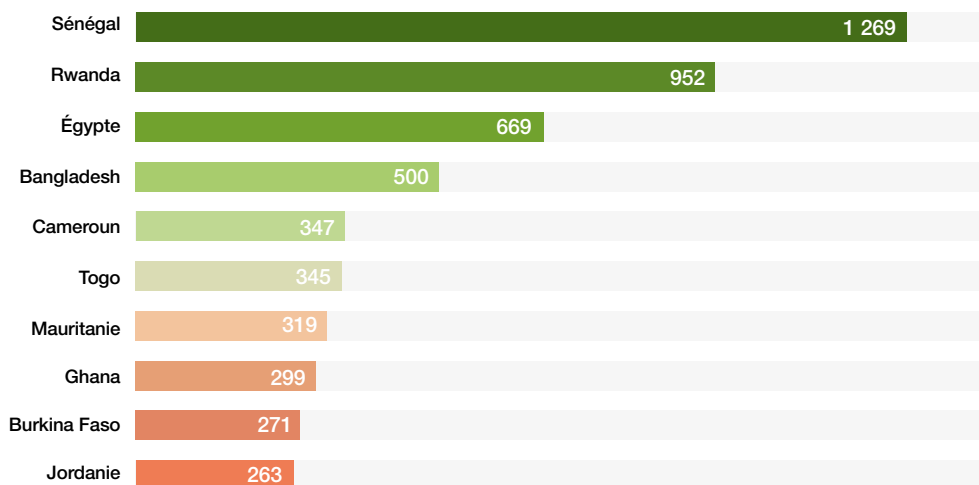
4. Département des opérations de paix, <https://peacekeeping.un.org/fr/troop-and-police-contributors>

5. *Ibidem*.

6. *Ibidem*.

7. Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, <https://www.observatoire-boutros-ghali.org/statistiques-la-francophonie-dans-les-op/>

LES DIX PRINCIPAUX PAYS CONTRIBUTEURS EN PERSONNEL DE POLICE DES OPÉRATIONS DE PAIX (31 OCTOBRE 2022)



Source : <https://peacekeeping.un.org/fr/troop-and-police-contributors>.

⚠ À RETENIR

Personnel de police de l'ONU : composé des forces de police et de gendarmerie nationales des États membres, il est « détaché » de manière temporaire pour travailler avec l'ONU.

Chiffres clés du déploiement en 2022 :

Environ 8 000 policiers déployés dans les opérations de paix, répartis en :

- unités de police constituées (74 %) ;
- officiers de police individuels (26 %).

Les cinq premiers pays contributeurs en forces de police (au 31 octobre 2022) : Sénégal, Rwanda, Égypte, Bangladesh, Cameroun.

CHAPITRE 3 : LES FEMMES DANS LA POLICE DE L'ONU : UNE PRIORITÉ

L'APPORT FONDAMENTAL DES POLICIÈRES

Dans tous les domaines du maintien de la paix, les femmes Casques bleus ont prouvé qu'elles pouvaient assumer les mêmes rôles que leurs homologues masculins et dans les mêmes conditions difficiles. Elles apportent une contribution inestimable au maintien de la paix et améliorent l'efficacité des Missions. Elles ont un plus grand accès aux communautés locales (en particulier les femmes) et permettent de cette façon une meilleure promotion des droits de l'Homme et de la protection des civils. Elles encouragent, par ailleurs, une participation plus active des femmes aux processus de paix et de décision politique, ce qui a pour résultat des négociations de paix plus inclusives et durables.

S'agissant spécifiquement de la police, les femmes jouent un rôle essentiel dans la promotion de la paix et de la sécurité, y compris dans la gestion de l'ordre public et les opérations à haut risque. Elles sont indispensables lors des patrouilles à haute visibilité, des opérations de bouclage et de recherche, et lors des fouilles. Dans certains cas, seules les policières peuvent interagir avec les femmes et les filles ; et ces engagements éclairent les stratégies de protection des Nations unies, garantissant ainsi que les besoins et les perspectives de celles qui sont le plus à risque sont pris en considération et traités.

Dans les situations de conflit et de post-conflit où la violence sexuelle et sexiste est susceptible de sévir et d'être utilisée comme tactique pour atteindre des objectifs stratégiques ou politiques, les victimes et leur entourage sont plus susceptibles d'approcher des femmes policières. Ainsi, les policières jouent un rôle crucial dans les opérations, le suivi et le signalement des violations, la lutte contre l'impunité et la promotion de la responsabilité, ce qui permet de renforcer l'Etat de droit, le redressement et la réconciliation.

L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS FÉMININS : UN RÉEL ENGAGEMENT

Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui reconnaît l'importance de la participation des femmes aux opérations de paix, et à la résolution 2242 (2015), qui demandait le doublement du nombre de femmes en uniforme d'ici à 2020, la Division de la police des Nations unies a pris plusieurs dispositions qui ont entraîné une augmentation du déploiement de femmes policières dans les opérations de paix.

En 2018, s'appuyant sur la *Stratégie pour la parité entre les sexes à l'échelle du système des Nations unies*, le Département des opérations de paix a élaboré une *Stratégie de parité du personnel en uniforme*, avec des objectifs, des cibles et des critères clairs, ainsi que des mécanismes de rapport et de suivi pour atteindre un équilibre approprié entre les sexes. Cette stratégie couvre plusieurs domaines : communication et recherche de candidates, recrutement et formation, encadrement et redevabilité, et instauration d'un climat propice à la parité des sexes. Elle énumère notamment les mesures à prendre concernant le recrutement prioritaire de femmes officiers, l'offre de nouvelles possibilités de formation et l'établissement de recommandations plus exigeantes à l'attention des pays fournisseurs de contingents ou de personnels de police.

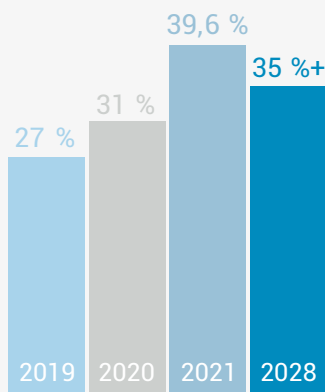
En décembre 2021, les femmes représentaient sur le terrain 29,9 % des policiers individuels, 14,4 % des unités de police constituées et 33,3 % des postes professionnels, et au siège 39,6 % des postes dits professionnels. Dans le cadre de la *Stratégie de parité du personnel en uniforme*, la Division de la police de l'ONU s'est engagée à recruter de manière significative des femmes d'ici à 2028 : au moins 30 % à des postes professionnels sur le terrain, 20 % dans des unités de police constituées, 30 % en tant que policières individuelles, et 35 % au siège des Nations unies.

LES FEMMES EN UNIFORME DANS LES OPÉRATIONS DE PAIX

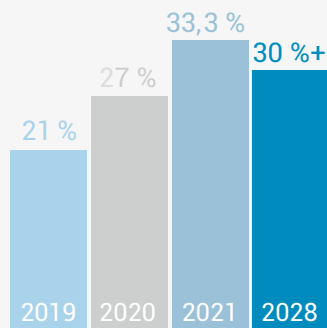
POLICE



POSTES PROFESSIONNELS AU SIÈGE



POSTES PROFESSIONNELS SUR LE TERRAIN



Source : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/uniformed_women_in_pk_2022_stats_updated.pdf.

⚠ À RETENIR

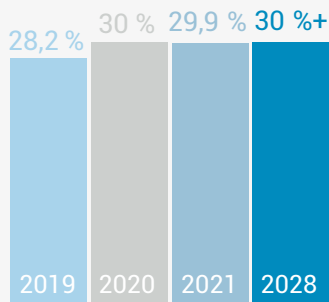
Apport des femmes policières aux opérations de paix :

- plus grand accès aux communautés locales,
- accords de paix plus inclusifs et durables,
- meilleure prise en compte de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

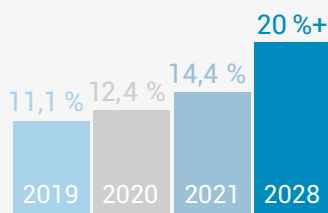
Aujourd'hui, le nombre de femmes en uniforme déployées dans les opérations de paix reste encore relativement limité.

En cohérence avec la *Stratégie de parité du personnel en uniforme (2018-2028)*, la Division de la police de l'ONU s'engage à accroître la participation des femmes dans les opérations de paix.

OFFICIERS DE POLICE INDIVIDUELS



UNITÉS DE POLICE CONSTITUÉES





Témoignage

M^{me} Abdoulaye Rabi, brigadière-chef de la police nationale du Niger, en mission à la Minusca (septembre 2022-2024).



JE SUIS actuellement UNPOL au sein du contingent nigérien de la Minusca. Je travaille avec les Forces de sécurité intérieure centrafricaines (FSI) dans la ville de Berberati, en République centrafricaine, en tant que point focal des exploitations et abus sexuels. À ce titre, je suis chargée de recueillir, de rapporter les cas d'abus ou de violences sexuelles, de violences basées sur le genre et les cas de violences conjugales signalées aux FSI des commissariats de police et des brigades de la gendarmerie de Berberati. En coordination avec mes collègues IPO, nous conseillons les FSI afin qu'elles apportent une prise en charge adéquate aux victimes aussi bien pour l'ouverture et l'orientation des enquêtes que pour les soins physiques et psychomédicaux.

Lorsque ce sont des membres des FSI ou des forces armées centrafricaines qui sont mis en cause, nous travaillons avec d'autres sections de la Minusca afin de documenter les cas pour que justice soit rendue aux victimes. Il en est de même lorsque ce sont des membres des groupes armés qui sont en cause.

Grâce au travail collaboratif et au partage d'expériences entre policiers des Nations unies, je vais renforcer mes compétences dans le cadre des bonnes pratiques développées par la police des Nations unies. La Minusca comptant plus de 50 pays contributeurs, cela va me permettre de m'ouvrir à d'autres cultures.

Me retrouver en République centrafricaine est déjà en soi enrichissant car je découvre son histoire, sa population et sa culture.





Aboulaye Rabi, brigadière-chef de la police nationale du Niger (Minusca, 2022).



PARTIE III

LES OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES
DANS LES COMPOSANTES POLICE
DES OPÉRATIONS DE PAIX

CHAPITRE 1 : LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE DÉTACHEMENT AU SEIN DES OPÉRATIONS DE PAIX

Participer à une opération de paix est une expérience enrichissante. Sur le terrain, comme au siège des Nations unies à New York, les collaborateurs proviennent des services de police ou de gendarmerie des États membres de l'ONU. Ils sont détachés principalement au travers de trois modalités : les unités de police constituées (FPU) ; les officiers de police individuels (IPO) ; les postes professionnels.

LES UNITÉS DE POLICE CONSTITUÉES

Plus des deux tiers de l'ensemble des policiers de l'ONU sont déployés comme FPU. Leur durée de déploiement varie entre 18 et 24 mois. L'État membre se charge du paiement de tous les émoluments, indemnités et avantages dus à son personnel ; et l'ONU rembourse l'État membre pour le personnel et le matériel de l'unité de police constituée pendant la période d'affectation à la Mission.

Une unité de police constituée compte environ 140 officiers, entraînés et équipés pour accomplir des missions de maintien de l'ordre que les IPO ne pourraient pas mener. Les FPU sont opérationnelles même dans des environnements à haut risque.

Elles ont trois missions principales :

- le maintien de l'ordre public ;
- la protection du personnel et des infrastructures des Nations unies ;
- le soutien aux opérations de police qui nécessitent une réponse concertée.

Les unités de police constituées ont été déployées pour la première fois au Kosovo et au Timor oriental en 1999. Dans ces deux Missions, les Nations unies ont reçu pleine responsabilité pour faire respecter la loi et écarter les menaces à l'ordre public. Depuis, le déploiement des UPC a augmenté ; par exemple, elles sont passées de 9 unités en 2000 à 37 unités en décembre 2022, soit un total de près de 6 000 officiers de police⁸.

En 2022, les unités de police constituées ont été déployées dans les Missions des Nations unies au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo, au Mali et en République centrafricaine.

8. Département des opérations de paix, *op. cit.*



*En haut : Abdoulaye Rabi, IPO. En bas : unité de police constituée.
À droite : Odile Kantyono, en poste professionnel. (Minusma) © ONU*

LES OFFICIERS DE POLICE INDIVIDUELS

Les policiers des Nations unies représentent moins d'un tiers des IPO. Ils sont nommés par leur gouvernement pour servir pendant une période allant de quelques mois à 2 ans avec la possibilité de prolonger de 3 à 6 mois. Ils sont détachés et continuent de recevoir leur salaire national, tandis que les Nations unies versent une indemnité journalière de subsistance.

Leurs missions incluent le travail de police, mais aussi le développement d'une police de proximité dans les camps de réfugiés ou de déplacés internes. Ils secondent et forment les officiers de police nationale ; ils apportent leur expertise dans les différents types d'enquêtes ; dans certains pays, ils assistent les agents chargés du maintien de l'ordre public et du respect des lois dans leur lutte contre le crime transnational.

Selon leur domaine de compétences, les IPO sont recrutés pour intégrer l'une des quatre catégories suivantes :

- L'administration : missions administratives incluant la gestion du budget, l'approvisionnement, la tenue des dossiers ou encore la gestion du personnel.
- Le développement des capacités : missions de préparation des officiers et des institutions des États hôtes pour assurer la durabilité des efforts de paix.
- Le commandement : missions requérant les ressources et les capacités nécessaires pour mener des opérations complexes et multidimensionnelles.
- Les opérations et interventions : missions de police quotidienne appuyées sur les principes fondamentaux de la police de proximité et du renseignement dans le but de mener des enquêtes, d'assurer la sécurité publique et de conduire des opérations spéciales.

LES POLICIERS NATIONAUX DÉTACHÉS À DES POSTES PROFESSIONNELS

Une centaine de policiers (environ 1 %) sont détachés en tant que fonctionnaires temporaires des Nations unies pour une durée qui est fonction de la catégorie du poste et des nécessités de service. Des postes de haut niveau, comme le poste de chef de la composante police (de niveau P-5 à D-2), sont occupés par des policiers très expérimentés.

Les officiers recrutés à des postes professionnels ont un statut contractuel de membres du personnel des Nations unies, sur le terrain et au siège. Ils sont payés par les Nations unies. Leur recrutement est coordonné par le portail des ressources humaines de l'ONU.

Les profils recherchés varient en fonction de la Mission. Quelques exemples :

- chef d'une composante police,
- chef de cabinet,
- expert du crime transnational organisé,
- assistant spécial d'un commissaire de police.

À RETENIR

Unités de police constituées (FPU) :

- Plus des deux tiers des policiers œuvrant dans les opérations de paix.
- Une unité est formée de 140 officiers.
- Trois missions principales : maintien de l'ordre public, protection du personnel et des infrastructures des Nations unies, soutien aux opérations de police qui nécessitent une réponse concertée.
- Durée moyenne de déploiement : entre 18 et 24 mois.

Officiers de police individuels (IPO) :

- Moins d'un tiers des policiers œuvrant dans les opérations de paix.
- Officiers de police détachés de leur pays pour travailler dans les opérations de paix.
- Missions : police de proximité, formation des officiers de police nationale, aide aux enquêtes, soutien aux forces locales, lutte contre le crime transnational.
- Durée moyenne de déploiement : entre 24 et 30 mois.

Policiers détachés à des postes professionnels :

- Environ 1 % des policiers œuvrant dans les opérations de paix.
- Statut de fonctionnaires temporaires des Nations unies.
- Types de poste : chef d'une composante police, chef de cabinet, expert, etc.
- Durée moyenne de déploiement : varie selon la catégorie du poste et les nécessités de service.



Témoignage

M. Charles Dib Thiam, colonel sénégalais, en mission à la Minusca (mars 2015-avril 2016).



CHEF D'UNITÉ de police constituée, je commandais le premier contingent de l'unité de soutien à la protection (SEN PSU 1) déployé à Bangui pour assurer la protection rapprochée de hautes personnalités appartenant au monde politique (Premier ministre et président de l'Assemblée nationale de transition) ; de la justice (procureur de la république de Bangui et procureur général) ; ou encore diplomatique (président de la commission de la CEMAC et de la CEEAC).

En qualité de commandant de contingent, mes principales attributions étaient de :

- Diriger et contrôler les missions effectuées par la PSU sur les instructions du chef de la police de la Minusca.
- Briefer les membres de l'unité sur la gestion de l'ordre public et les tâches et objectifs spécifiques à atteindre, en veillant à ce qu'ils comprennent leur rôle, celui des autres et les paramètres dans lesquels ils pouvaient opérer.
- S'assurer que l'unité disposait de suffisamment de ressources, d'équipements, de préparation et de capacités nécessaires pour l'exécution des tâches qui lui étaient confiées.
- Surveiller et contrôler les membres de la PSU pour s'assurer que leur performance, leur santé, leur sécurité et leur bien-être puissent surmonter les contraintes opérationnelles, et, surtout, des périodes prolongées de confrontation, et prendre les mesures appropriées.
- Instruire et contrôler le personnel de la PSU pour une bonne exécution des missions assignées.



Charles Dib Thiam, colonel sénégalais, en mission (Minusca, 2015-2016) © ONU

Sur le plan professionnel, le déploiement au sein de la Minusca m'a permis d'évoluer dans un contexte international dont les règles d'engagement obéissent à un autre cadre, de mener des missions de sécurité dans un cadre parfois très hostile, d'adapter les hommes aux habitudes des hautes personnalités dont nous avons la protection rapprochée, et aussi de nos collègues centrafricains.

Travailler dans un cadre marqué par une diversité caractéristique des missions des Nations unies demande de :

- s'adapter en permanence aux us et coutumes des populations de la République centrafricaine et des autres membres des Nations unies,
- garder la cohésion du groupe dans les moments de tension et d'insécurité permanentes,
- gérer son stress et celui des hommes dans des situations de confrontation directe avec les différentes factions.



CHAPITRE 2 : LES PROCESSUS DE RECRUTEMENT

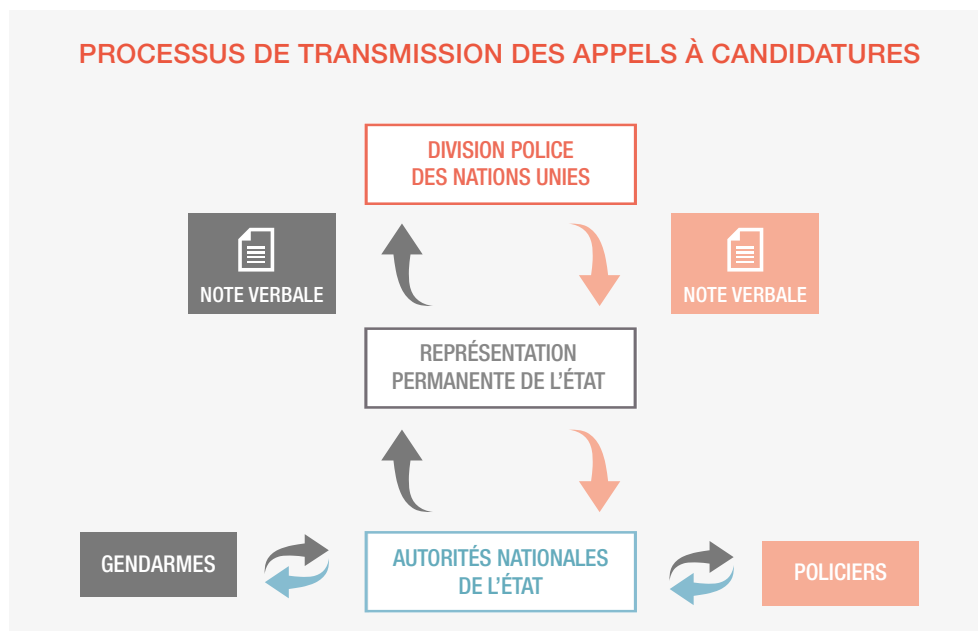
ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

L'ONU n'a pas sa propre force armée ou de police. L'organisation est tributaire du personnel fourni par ses États membres. Toute personne postulant pour un poste à l'ONU doit adresser sa candidature à son pays d'origine. Les militaires et policiers engagés auprès de l'ONU restent avant tout des membres de leurs forces nationales et ne sont détachés que pour des périodes temporaires.

Les services nationaux en charge de planifier le déploiement au sein des opérations de paix centralisent les appels à contribution provenant de leur représentation permanente à l'ONU. Chaque fiche de poste a ses prérequis (âge, grade, etc.) en fonction de la Mission.

Il n'y a pas de processus de recrutement pour les unités de police constituées ; le déploiement est organisé par les décideurs nationaux en accord avec les Nations unies. Pour être éligibles, les unités doivent suivre un entraînement intensif de pré-déploiement.

Concernant les postes individuels et les postes professionnels, le processus de transmission des appels à candidatures est commun ; ils émanent de la Division de la police des Nations unies et sont transmis aux représentations permanentes des États, qui les diffusent ensuite à leurs autorités nationales.

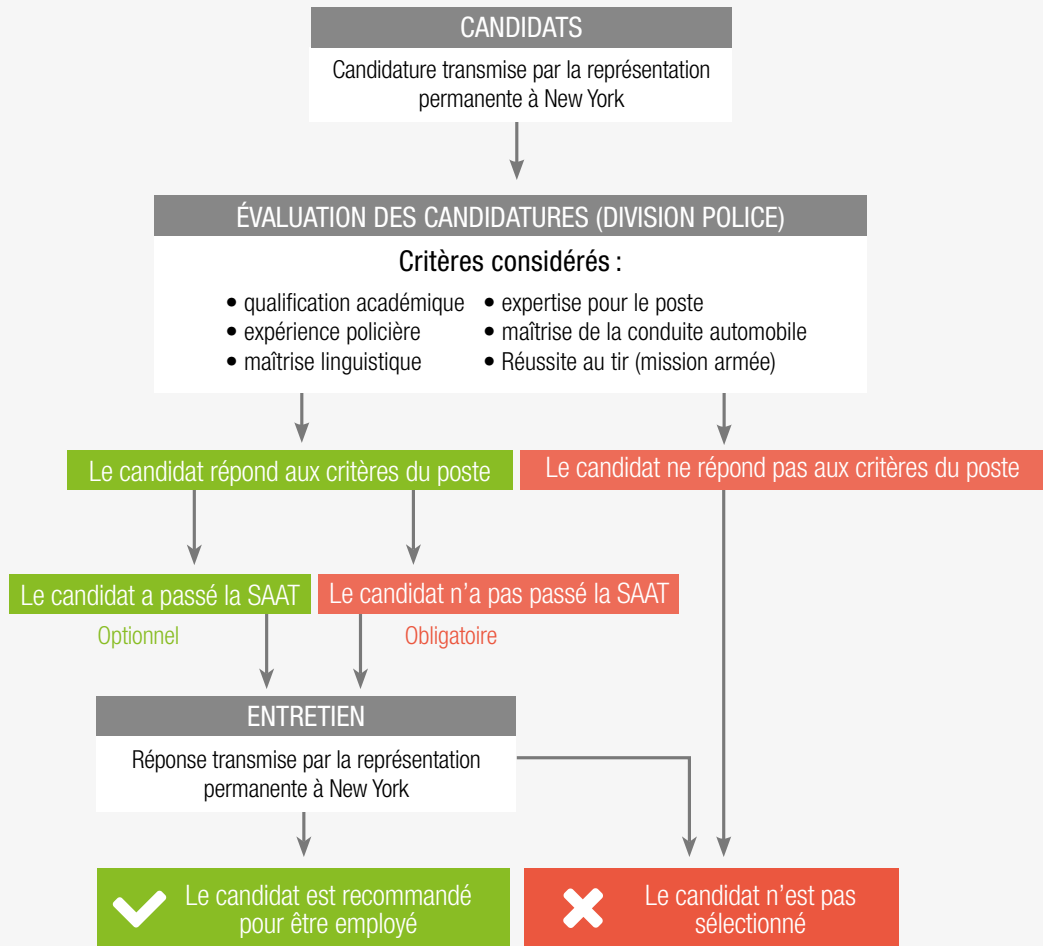


En matière de recrutement, le processus est différent selon qu'il s'agit d'un poste individuel ou d'un poste professionnel.

RECRUTEMENT POUR LES POSTES DE POLICIERS INDIVIDUELS DÉPLOYÉS SUR LE TERRAIN

CONDITIONS DE SERVICE EN MISSION	
Âge	Avoir entre 25 et 60 ans (maximum 55 ans de préférence)
Aptitude physique	Être médicalement autorisé à être déployé (certifié par le service médical des Nations unies)
Expérience professionnelle	Avoir au moins 5 années d'expérience pertinente
Valeurs des Nations unies	Être intègre, être professionnel, respecter la diversité, disposer d'un casier judiciaire vierge
Langues	Parler, lire et rédiger clairement dans la langue de la mission (français, anglais ou autre)
Compétences propres à la mission	Correspondre à au moins un des profils recherchés
Informatique	Maîtriser les compétences informatiques élémentaires (bureautique, Internet)
Conduite automobile	Posséder un permis de conduire valide depuis au moins un an et savoir conduire un véhicule 4 x 4
Armement	Savoir se servir d'une arme à feu (manipulation et tir)

PROCÉDURE DE SÉLECTION POUR LES POLICIERS DÉPLOYÉS SUR LE TERRAIN



DURÉE MOYENNE DU PROCESSUS



**2 à 3 mois
environ**

La SAAT (Selection Assistance and Assessment Team – équipe d'assistance pour l'évaluation et la sélection) est une procédure de présélection dont l'objectif est d'évaluer les policiers et les gendarmes préalablement à leur nomination.

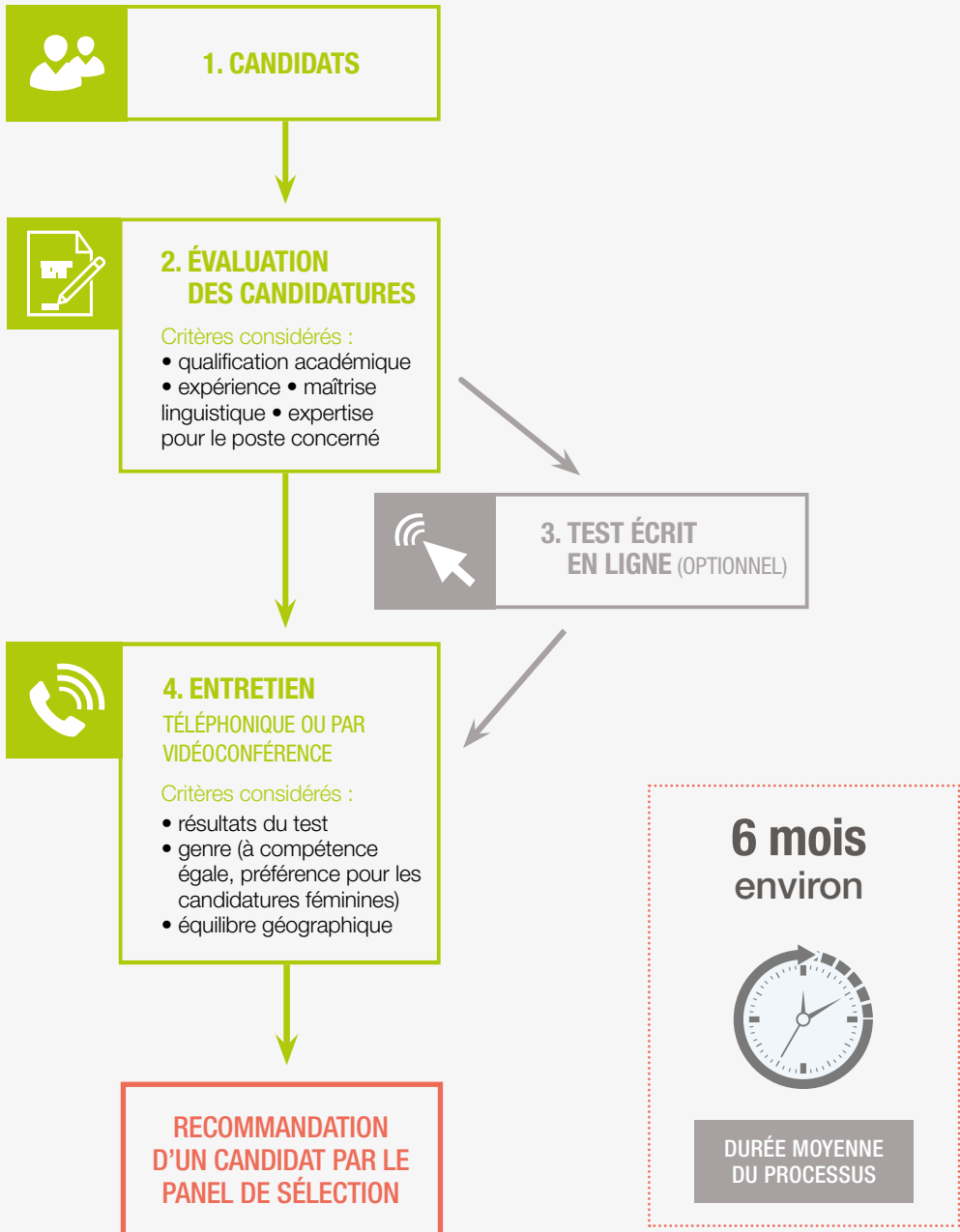
La procédure d'examen de la SAAT est composée de quatre épreuves éliminatoires :

- Test linguistique (en anglais et/ou en français selon la Mission).
- Entretien (évaluation de la communication orale, de l'expérience professionnelle, des compétences, des connaissances informatiques et enfin de l'adhésion aux valeurs des Nations unies).
- Test au maniement des armes à feu et au tir (pour les missions armées).
- Test de conduite (manœuvres, conduite sur route).

LE RECRUTEMENT POUR LES POSTES DE POLICIERS PROFESSIONNELS AU SEIN DU SECRÉTARIAT ET DANS LES OPÉRATIONS DE PAIX (POSTES P ET D)

CONDITIONS DE SERVICE EN MISSION				
CATÉGORIES D'EMPLOIS (POSTES D'ENCADREMENT)	DIPLÔME MINIMAL	EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE MINIMALE	MAÎTRISE LINGUISTIQUE MINIMALE	
P	P2	Maîtrise ou diplôme universitaire de premier cycle assorti d'une combinaison de qualifications académiques pertinentes et d'une expérience professionnelle avérée pour ledit poste	2 ans	anglais ou français ou autre
	P3		5 ans	anglais ou français ou autre
	P4		7 ans	anglais ou français ou autre
	P5	Maîtrise	10 ans	anglais ou français ou autre
D	D1	Maîtrise	15 ans	anglais ou français ou autre
	D2	Maîtrise	15 ans	anglais ou français ou autre

PROCÉDURE DE SÉLECTION POUR LES POSTES DE POLICIERS PROFESSIONNELS (CONTRATS P ET D)



PRÉSENTATION D'UN EXEMPLE DE FICHE DE POSTE



*Avis de vacance pour une position soumise à un détachement officiel de la part des autorités gouvernementales des États membres de l'Organisation des Nations unies
Les nominations sont restreintes aux postes financés par le fonds de soutien aux opérations de paix*

Titre du poste et niveau : **Coordinateur de la formation, P-3**
Organisation : **Mission de l'Organisation des Nations unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (Monusco)**

Lieu d'affectation : **Kinshasa**
Relevant du : **Commissaire de police et Commissaire de police adjoint**
Durée : **12 mois (renouvelable)**
Date limite de dépôt de candidature : **10 août 2020**
Numéro de l'offre d'emploi : **2019-MONUSCO-71874-DPO**

Valeurs fondamentales de l'Organisation des Nations unies : Intégrité, Professionnalisme et Respect de la Diversité

RESPONSABILITÉS :

Sous la supervision et l'autorité du Commissaire de Police et/ou du Commissaire Adjoint, en étroite coordination et collaboration avec la Section de la Réforme, Restructuration et Renforcement des capacités de la composante police, et dans les limites des pouvoirs qui lui sont délégués, le Coordinateur de la formation est responsable, mais sans s'y limiter, de l'exécution des tâches suivantes :

- diriger la conception, la supervision et la coordination de l'appui à la formation fournie par la composante police de la Monusco à la Police Nationale Congolaise ainsi qu'aux autres Forces d'Application de la Loi,
- coordonner avec les autorités nationales et fournir des conseils réguliers afin de s'assurer de la mise en œuvre effective des plans de formation élaborés, des programmes et des politiques,
- rédiger et soumettre dans les délais les rapports sur la mise en œuvre des programmes de formation, et en général sur le renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie locales,
- faire participer les partenaires internationaux et régionaux dans le développement et l'expansion des domaines d'appui à la formation en vue de pérenniser le renforcement des capacités de la Police Nationale Congolaise (PNC),
- développer un système en vue de l'application des procédures et pratiques de collecte et de gestion d'une base de données relative à la formation,
- procéder à des évaluations périodiques des performances des formateurs de la police de l'ONUCI
- assurer la liaison et diriger les réunions périodiques avec les Chefs de Secteurs de la Composante police au sujet de la formation et des activités administratives,
- exécuter toutes autres tâches qui lui sont assignées par le commissaire de la police dans le cadre du mandat assigné à la composante police.CO

Professionalisme : Faire preuve de fierté dans son travail et ses réalisations; faire preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet; être consciencieux et efficace dans le respect des engagements, le respect des échéances et l'obtention des résultats; être motivé par des préoccupations professionnelles plutôt que personnelles; faire preuve de persévérance lorsqu'il est confronté aux difficultés et aux défis; Garder son calme dans des situations stressantes; Prendre la responsabilité de transversaliser la problématique hommes-femmes et d'assurer l'égalité de participation des femmes et des hommes dans toutes les activités.

Communication : Parler et écrire clairement et efficacement; écouter les autres, interpréter correctement les messages des autres et y répondre de manière appropriée; poser des questions pour obtenir des éclaircissements et montrer de l'intérêt à avoir une communication bidirectionnelle; adapter le langage, le ton, le style et la présentation au public auquel on s'adresse; être apte à partager l'information et à garder les gens informés.

Travail d'équipe : Collaborer avec ses collègues pour atteindre les objectifs de l'Organisation; solliciter les contributions, en valorisant les idées et l'expertise des autres; être prêt à apprendre des autres; placer l'intérêt de l'équipe avant ses intérêts personnels; soutenir et agir conformément à la décision finale du groupe, même si ce point de vue ne reflète pas entièrement sa propre position; partager le crédit de la réussite de l'équipe et assumer la responsabilité collective des échecs.

Aptitude à planifier et à organiser : Définir clairement des buts compatibles avec les stratégies convenues; Identifier les activités et les tâches prioritaires; Ajuster les priorités selon les besoins; prévoir suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche; tenir compte des risques et des imprévus durant la planification; surveiller et ajuster les plans et les actions si nécessaire; utiliser efficacement le temps.

QUALIFICATIONS :

Éducation : Diplôme universitaire du niveau de la Maîtrise ou équivalent en Sciences Appliquées, en Sciences Sociales, ou tout autre domaine pertinent. Un premier diplôme universitaire de premier cycle, assorti d'une combinaison de qualifications académiques pertinentes et d'une expérience professionnelle avérée dans le domaine de l'application des lois et les questions de sécurité communautaire, y compris la formation et l'administration policière, peut être accepté en lieu et place du diplôme universitaire supérieur. Un diplôme délivré par une école de police agréée ou un établissement de formation analogue est également exigé. La certification en « formation de formateurs » est hautement souhaitée.

Expérience de travail : Un minimum de sept (7) années de service/expérience de police à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés, tant sur le terrain (Région/District) qu'au niveau de l'administration centrale et/ou dans une institution de formation nationale, y compris une expérience pratique en matière de développement de programme de formation, prestation de formation tant académique que continue; Au moins cinq (5) années d'expérience au niveau stratégique, managérial dans les domaines tels que la planification, l'administration ou la formation policière, expérience dans l'élaboration de la stratégie de formation exigée; Expérience en planification stratégique, élaboration de projet et programme souhaitable. L'expérience acquise dans une mission de maintien de la paix des Nations unies ou tout autre organisme international est un avantage.

Grade : Commandant, Commissaire de police, ou un grade équivalent en matière de commandement, administration, planification ou de formation;

Langues : L'anglais et le français sont les langues de travail de l'Organisation des Nations unies. Pour le poste faisant l'objet du présent avis, la maîtrise du français à l'oral et à l'écrit est indispensable. La connaissance de l'anglais est souhaitable.

À compétences égales la préférence sera donnée aux candidatures féminines.

Date d'émission : 5 juillet 2019

<https://police.un.org>

À RETENIR

Unités de police constituées :

Pas de processus de sélection (déploiement décidé et organisé par les décideurs du pays d'origine).

Officiers de police individuels :

- Envoi de la candidature aux autorités de son pays.
- Candidature transmise par la représentation permanente du pays du candidat à la Division de la police des Nations unies.
- Évaluation de la candidature par la Division de la police des Nations unies.
- Procédure SAAT (équipe d'assistance pour l'évaluation et la sélection) : épreuves de présélection (test linguistique, entretien, test au maniement des armes à feu et au tir pour les missions armées, test de conduite).
- Entretien.
- Durée moyenne du processus de recrutement : 2-3 mois.

Policiers détachés à des postes professionnels :

- Envoi de la candidature aux autorités de son pays.
- Candidature transmise par le pays du candidat à la Division de la police des Nations unies.
- Évaluation de la candidature par la Division de la police des Nations unies.
- Test écrit en ligne (optionnel).
- Entretien.
- Durée moyenne du processus de recrutement : 6 mois.



Témoignage

M. David Leroi Nono Behalal,
commissaire de police camerounais,
en mission à la Minusma (mars 2020-2022).



DÉTACHÉ AU MALI, ma mission principale a consisté, comme IPO, coordonnateur dans la Serious Organize Crime Support Unit (SOC-SU), à :

- Accompagner les unités de police judiciaire du pays hôte dans la professionnalisation de leurs activités, et surtout dans la lutte contre l'impunité, gage de stabilisation de la paix.
- Conseiller l'organisation dans la mise en œuvre de sa mission de lutte contre l'impunité.
- Superviser des activités de colocation : conseils, monitoring ; mentoring des OPJ en service dans les unités spécialisées de police judiciaire, dans la conduite des opérations de police judiciaires (actes généraux ; actes de police technique...).
- Donner des formations dans les différents modules (théoriques et techniques) en rapport avec la police judiciaire.
- Apporter des conseils stratégiques : inputs dans la révision de textes majeurs : code pénal, code de procédure pénal ; fonctionnement du fichier national automatisé des empreintes digitales.

Le caractère multidimensionnel de la mission appelle inéluctablement à une prise en compte des pluralités fonctionnelles et culturelles. S'engager dans cette mission m'a permis de capitaliser et de renforcer mon expérience professionnelle tout en contribuant à la sortie de crise d'un pays en difficulté et en participant à l'œuvre de réalisation de la paix mondiale.





PARTIE IV

LA FRANCOPHONIE
DANS LE MAINTIEN DE LA PAIX

CHAPITRE 1 : LES ENJEUX DU MAINTIEN DE LA PAIX DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Il convient de faire la distinction entre « francophonie » (ensemble des populations ayant en commun le français, soit 300 millions de personnes sur tous les continents) et « Francophonie » avec une majuscule (ensemble des dispositifs institutionnels réunissant les pays francophones au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie).

Créée le 20 mars 1970 à Niamey (Niger), l'OIF donne corps à une solidarité active entre ses 88 États et gouvernements membres, dont 27 observateurs et 7 associés. Elle procède du partage d'une langue, le français, et de valeurs universelles.

L'organisation mène des actions de coopération multilatérale dans quatre domaines :



La langue française
et la diversité culturelle
et linguistique



La paix,
la démocratie et les
droits de l'Homme



L'éducation, la formation,
l'enseignement supé-
rieur et la recherche



Le développement
durable

L'OIF intervient aux côtés de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et de quatre opérateurs : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5MONDE, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Université Senghor d'Alexandrie.

Porteurs de la spécificité de l'action francophone déployée en faveur de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, les 16 réseaux institutionnels de la Francophonie sont des partenaires stratégiques de l'OIF. Parmi eux, Francopol est un organisme de concertation et de coopération qui a pour mission de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques, des recherches et des réflexions dans les domaines de la formation et de l'expertise policières. Il rassemblait fin 2022, soixante-neuf institutions provenant de vingt et un pays de l'espace francophone en Afrique, en Amérique, en Asie et en Europe.

L'OIF est dirigée depuis 2018 par Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie, et dispose de 11 représentations extérieures, y compris à New York et à Genève auprès de l'ONU.

LE MAINTIEN DE LA PAIX DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

Le maintien de la paix est un enjeu prégnant pour la Francophonie : sur les 12 opérations de paix de l'ONU en cours, 7 sont déployées dans l'espace francophone⁹. Les plus grandes de ces opérations se déroulent également dans cette même aire qui concentre environ deux tiers des personnels des opérations de paix.

La maîtrise du français contribue à la performance des opérations implantées dans les théâtres francophones. Celle-ci aide à instaurer la confiance, concourt à la sécurité des personnels des Nations unies et, enfin, favorise les interactions, que ce soit entre eux mais aussi avec les populations et les autorités locales. Elle facilite la réalisation des tâches de proximité et de consolidation de la paix de plus en plus présentes dans les opérations de paix.

Malgré des avancées significatives, en particulier pour les composantes police des opérations de paix, la présence de francophones au sein de ces opérations reste encore relativement limitée et ne constitue pas un acquis. En 2022, la part du personnel en uniforme francophone déployé dans les opérations de paix était estimée à environ 28 %, et 2 % sont des femmes¹⁰. Concernant les composantes police, la part de policiers francophones représentait pour la même période environ 58 % et celle des policières 10 %¹¹. Sur la même période, les composantes police des trois grandes opérations francophones que sont la Minusca, la Minusma et la Monusco comptaient respectivement environ 84, 63 et 43 % de policiers francophones, et 10, 8 et 9 % de policières francophones.

Partant de ce constat, l'OIF s'emploie, en partenariat avec ses États membres et l'ONU, à renforcer la part des francophones sur le terrain des opérations de paix.

9. Voir ci-avant le tableau « Les théâtres d'opération en 2022 », partie I, chapitre 2.

10. Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, *op. cit.*

11. *Ibidem.*

À RETENIR

Francophonie : ensemble des dispositifs institutionnels réunissant des pays francophones au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Création : 1970.

Organes principaux : Assemblée parlementaire de la Francophonie, Agence universitaire de la Francophonie, TV5MONDE, Association internationale des maires francophones, Université Senghor d'Alexandrie.

Objectifs : les plus grandes opérations de paix étant déployées dans l'espace francophone, la part des francophones sur le terrain des opérations de paix doit être renforcée, malgré les avancées déjà obtenues au niveau des composantes police.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE AUTOUR DU MONDE

- La Francophonie, c'est aussi :**
- Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF, Paris)
 - Agence universitaire de la Francophonie (AUF), Montréal : rectorat et siège
Paris : rectorat et services centraux
 - Paris : TV5MONDE
Québec : TV5 Québec Canada
 - Université Senghor (Alexandrie)
 - Association internationale des maires francophones (AMF, Paris)
 - Conférence des ministres de l'Éducation de la Francophonie (CONFEMEN, Dakar)
 - Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFESJS, Dakar)



54
États et gouvernements membres

7
états et gouvernements membres associés

27
États et gouvernements observateurs

TUNIS
Représentation pour l'Afrique du Nord (REPAN)

GENÈVE
Représentation auprès des Nations unies à Genève et à Vienne (RPEV)

BRUXELLES
Représentation auprès de l'Union européenne (RPEU)

PARIS
Siège de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

BUCAREST
Représentation pour l'Europe centrale et orientale (REPECO)

BEYROUTH
Représentation pour le Moyen-Orient (REPMO)

ADDIS-ABEBA
Représentation auprès de l'Union africaine (RPUA)

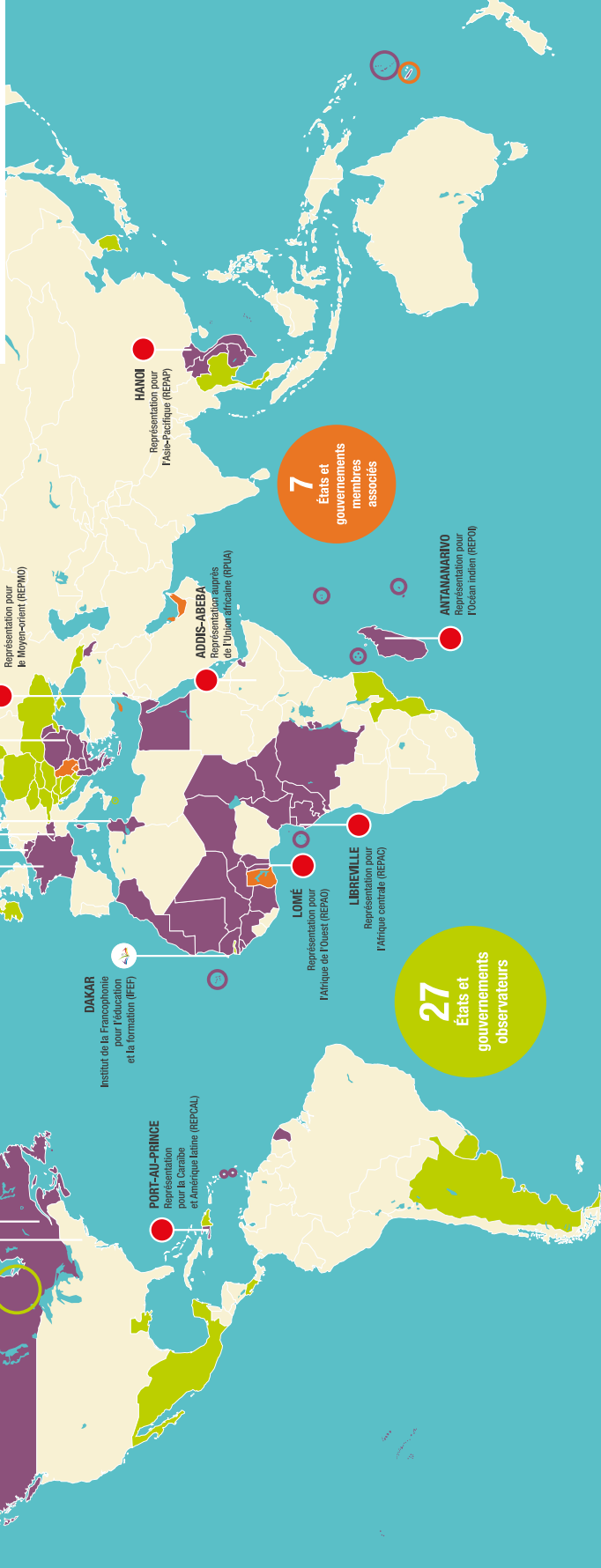
DAKAR
Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IEEF)

PORT-AU-PRINCE
Représentation pour la Caraïbe et Amérique latine (REPCAL)

LOMÉ
Représentation pour l'Afrique de l'Ouest (REPAO)

LIBREVILLE
Représentation pour l'Afrique centrale (REPAc)

ANTANANARIVO
Représentation pour l'Océan indien (REPOI)



États et gouvernements membres

Albanie	Côte d'Ivoire	Grèce	Madagascar	Répub. centrafricaine	Suisse
Andorre	Djibouti	Guinée	Mali	Répub. dém. du Congo	Tchad
Arménie	Dominique	Guinée-Bissau	Maroc	Roumanie	Togo
Belgique	Égypte	Guinée équatoriale	Maurice	Rwanda	Tunisie
Béni	ex-République yougoslave de Macédoine	Haïti	Mauritanie	Sainte-Lucie	Vanuatu
Bulgarie	Féd. Wallonie-Bruxelles	Laos	Moldavie	São Tomé-et-Príncipe	Vietnam
Burkina Faso	France	Liban	Monaco	Sénégal	
Burundi	Gabon	Luxembourg	Niger	Seychelles	

Les frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'OIF.

États et gouvernements observateurs

Argentine	Géorgie	Monténégro	Thaïlande
Autriche	Hongrie	Mozambique	Ukraine
Bosnie-Herzégovine	Irlande	Pologne	Uruguay
Canada Ontario	Lettonie	République de Corée	
Costa Rica	Lituanie	Rép. dominicaine	
Croatie	Louisiane	Rép. tchèque	
Estonie	Malte	Slovaquie	
Gambie	Mexique	Slovénie	

États et gouvernements membres associés

Chypre	France – Nouvelle-Calédonie
Émirats arabes unis	
Ghana	
Kosovo	
Qatar	
Serbie	

Représentations extérieures
de l'Organisation internationale
de la Francophonie

CHAPITRE 2 : LA STRATÉGIE D'INTERVENTION DE L'OIF EN APPUI AU MAINTIEN DE LA PAIX

LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS FRANCOPHONES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ET INTERCULTURELLES

L'OIF est l'une des premières organisations internationales à avoir soutenu l'A4P, et la première à s'être portée volontaire pour en assumer formellement le rôle de « champion ».

Avec la promotion de la langue française, du multilinguisme et de l'interculturalité comme axe transversal, les actions de l'OIF dans son appui aux opérations de paix onusiennes se basent sur trois objectifs :

- Contribuer, à travers la concertation, à la consolidation d'une vision stratégique qui rassemble les États francophones sur les principaux enjeux du maintien de la paix. Au-delà du plaidoyer, l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, lancé en 2017 par le Canada, la Belgique, la France et l'OIF, constitue un outil stratégique promouvant le dialogue triangulaire entre les États francophones contributeurs, le Conseil de sécurité et le Secrétariat de l'ONU.
- Développer les compétences linguistiques et socioculturelles du personnel déployé en environnement francophone. Dans cette perspective, l'OIF a développé avec la France une méthode d'apprentissage du français sur objectifs spécifiques, *En avant !*
- Soutenir la participation des pays francophones aux opérations de paix à travers des formations aux standards onusiens délivrées en français et destinées au personnel militaire, policier et civil, à tous les niveaux de responsabilité. L'OIF s'appuie notamment sur le Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix (Reffop) qui fédère les centres de formation francophones. Depuis plusieurs années, l'OIF collabore aussi étroitement avec le Département des opérations de paix de l'ONU pour développer des actions de formation conjointes. Celles-ci s'appuient entre autres sur le guide pratique des pays contributeurs *Être acteur des opérations de paix des Nations unies*, publié par la France et l'OIF avec le soutien du DOP¹².

12. L'Harmattan, 2019. Et en ligne sur https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/omp-onu_guide-pratique-des-pays-contributeurs.pdf.



Formation au processus de recrutement de policiers pour les opérations de paix des Nations unies. OIF / Unpol / Francopol (Paris, 2018) © ONU.

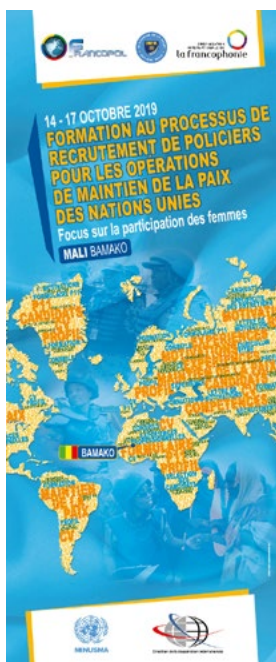
En cohérence avec la *Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles* (2018), l'OIF agit pour que les questions liées au genre soient mieux prises en compte dans l'ensemble de ses actions, notamment dans les opérations de paix, à tous les niveaux – analyse, planification et intervention –, afin que les effectifs féminins soient plus importants, et ce à tous les postes. Cette dimension est d'autant plus importante au regard de l'apport essentiel des femmes au maintien de la paix.

UNE COOPÉRATION DE LONGUE DATE ENTRE L'OIF ET LA DIVISION DE LA POLICE DE L'ONU

Alors que la police des Nations unies joue un rôle toujours plus déterminant dans les opérations de paix, l'OIF et la Division de la police de l'ONU ont développé un partenariat étroit.

Le nombre de policiers francophones déployés en environnement francophone a ainsi progressé grâce à des actions ciblées :

- Des formations dédiées au recrutement dans les opérations de paix. L'OIF, Francopol et la Division de la Police de l'ONU organisent des séminaires de formation dans des États membres de la Francophonie. Depuis 2011, cinq sessions ont été organisées au Burkina Faso, au Maroc, en France et au Mali, au profit d'environ 150 bénéficiaires. L'objectif est double : d'une part, favoriser une meilleure compréhension des modes



de sélection et de recrutement des candidats pour des postes de policiers individuels (Unpol) ou des postes dits professionnels (P-3 à D-2), à la fois sur le terrain et au siège de l'ONU à New York ; d'autre part, sensibiliser les États francophones à s'investir davantage dans les opérations de paix.

Ces formations s'adressent aussi à des chefs de service qui, au sein des ministères des Affaires étrangères ou de l'Intérieur (ou équivalents) et des directions générales de police ou de gendarmerie de leur pays, sont chargés du recrutement de personnel policier pour les opérations de paix. La dernière formation, organisée en 2019 à Bamako au siège de la Minusma, a ciblé de manière prioritaire les policières et a porté plus particulièrement sur les enjeux liés à la participation des femmes dans les opérations de paix.



- La diffusion d'un guide sur le processus de recrutement de policiers par l'ONU. L'OIF a élaboré, en lien avec la Division de la police du Département des opérations de paix et Francopol, un guide pratique en français, *Candidature aux postes de policiers au sein du Secrétariat des Nations unies et dans les opérations de paix*. Ce fascicule, diffusé dans l'ensemble de l'espace francophone dès 2014¹³, présente les différentes procédures de candidature et les modalités de recrutement pour les postes de policiers au sein du Secrétariat et dans les opérations de paix de l'ONU, conseille et aide les postulants à franchir toutes les étapes de la sélection.

- Un cours de préparation des cadres féminins de la police aux fonctions de commandement dans les opérations de paix¹⁴. Organisée en mai 2018 au Sénégal par la Division de la police de l'ONU, l'OIF, l'Union africaine, le Canada

13. Une nouvelle édition a été publiée en 2022, téléchargeable sur https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-08/Guide_pratique_candidatures_postes_policiers_OMP_et_Sec_ONU_Interactive_VF.pdf

14. Female Senior Police Officers Command Development Course.



Cours de préparation des cadres féminins de la police aux fonctions de commandement dans les opérations de paix © OIF.

et le Sénégal, cette session a bénéficié à 51 policières francophones issues de 18 pays. Outre les sujets en lien avec le maintien de la paix et la police des Nations unies, le cours a mis l'accent sur le développement de compétences en commandement, de même que sur les méthodes permettant de préparer le processus d'entretien et de sélection des Nations unies.

⚠ À RETENIR

Objectif : améliorer la performance des opérations de paix en promouvant la langue française, le multilinguisme et l'interculturalité.

Stratégie d'intervention :

- contribuer à la consolidation d'une vision stratégique partagée par les États francophones sur les principaux enjeux du maintien de la paix ;
- développer des compétences linguistiques et socioculturelles du personnel déployé ;
- soutenir la participation des pays francophones aux opérations de paix à travers des formations aux standards onusiens délivrées en français (à l'instar de celles organisées avec la Division de la police de l'ONU).

La participation des femmes au maintien de la paix est une priorité commune à l'OIF et à la Division de la police de l'ONU en raison de leur apport essentiel et de leur sous-représentation relative dans les opérations de paix.

CHAPITRE 3 : LE CONCEPT D'INTERCULTURALITÉ – LES DÉFIS DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LINGUISTIQUE

L'INTERCULTURALITÉ : UN PRINCIPE FONDATEUR DE LA FRANCOPHONIE

L'interculturalité désigne l'ensemble des relations et interactions entre des cultures différentes. Impliquant des échanges réciproques, elle est fondée sur le dialogue, le respect mutuel et le souci de préserver l'identité culturelle de chacun.

Aujourd'hui, dans un contexte globalisé qui se caractérise par la pluralité des formes de socialisation, d'éducation et des modes de communication, la rencontre entre les cultures et les différences culturelles est un enjeu majeur. L'autre, l'étranger, l'altérité fait partie de notre rapport quotidien au monde.

L'une des philosophies fondatrices de la Francophonie est qu'une langue commune entraîne une solidarité particulière qui transcende les différences culturelles et invite au dialogue :

« La Francophonie, c'est l'usage de la langue française comme instrument de symbiose, par-delà nos propres langues nationales ou régionales, pour le renforcement de notre coopération culturelle et technique, malgré nos différentes civilisations » (Léopold Sédar Senghor).

L'interculturalité s'inscrit donc pleinement dans le projet francophone qui est de promouvoir la diversité culturelle. La Francophonie est en effet une entité plurielle et diversifiée : l'OIF a été un acteur important dans l'adoption par l'Unesco, en 2005, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Dans certains pays membres de l'OIF, le français n'est pas la langue maternelle mais est la langue officielle ; dans d'autres, il n'est ni la langue maternelle ni la langue officielle, mais il est souvent étudié, voire utilisé dans le cadre professionnel.

L'espace francophone est le symbole de la diversité culturelle et linguistique dont la préservation est le défi d'aujourd'hui. La Francophonie est également porteuse de valeurs communes qu'il est important de défendre, d'autant plus dans un contexte de repli sur soi et d'intolérance. Partager la même langue encourage le rapprochement, nécessaire à l'instauration des conditions d'un dialogue. Cette langue commune doit être le moteur d'une cohabitation entre individus issus de milieux divers afin de réaliser l'unité dans la diversité.



Mission de la Minusma © Gema Cortes.

UNE NÉCESSAIRE FORMATION DES POLICIERS DÉPLOYÉS DANS LES OPÉRATIONS DE PAIX AUX PRINCIPES DU RESPECT DE LA DIVERSITÉ

Le dialogue interculturel a une place importante dans la diplomatie et le règlement des conflits : il fait partie intégrante des efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité. La prise en compte par les policiers œuvrant dans les opérations de paix de la diversité culturelle (compréhension du contexte socioculturel d'intervention, de son modèle organisationnel ainsi que de ses codes, formels ou informels, sur les plans linguistique, social, religieux, politique, etc.) est donc une condition essentielle au succès de la Mission.

L'absence de prise en compte de la diversité culturelle – apparente ou non – peut entraîner des problèmes de compréhension, voire des conflits. Parce qu'ils évoluent dans un environnement multiculturel, les policiers déployés dans les opérations de paix peuvent être amenés à former inconsciemment des préjugés sur les populations locales (qu'il s'agisse de de leurs normes ou de leurs coutumes) ainsi que sur les autres personnels civils, policiers et militaires de la Mission (notamment à l'égard de leurs pratiques institutionnelles et de leurs cultures professionnelles).

Les contingents déployés dans les opérations de paix rassemblent, en effet, des policiers de multiples origines¹⁵. L'enjeu est donc double : les policiers doivent non seulement

15. Voir les « chiffres clés », partie I, chapitre 2. <https://peacekeeping.un.org/fr/troop-and-police-contributors>.

évoluer sur un théâtre d'opération potentiellement très éloigné de leur pays d'origine mais aussi parvenir à communiquer avec des collègues dont ils ne partagent souvent ni la nationalité ni la culture.

Ainsi, pour la réussite du mandat de la Mission, il est primordial de déployer du personnel capable de travailler et de communiquer efficacement au sein d'un environnement multinational et multiculturel.

Tout d'abord, il est impératif pour les policiers déployés dans les opérations de paix de comprendre les caractéristiques culturelles des populations locales et celles des autres personnels de la Mission.

Ensuite, dans la mesure où le succès des Missions repose en grande partie sur l'établissement d'une relation de confiance avec les populations du pays d'intervention, les policiers des Nations unies doivent faire attention au symbole de pouvoir qu'ils pourraient représenter pour les locaux.

Toutes ces raisons expliquent l'importance de la composante culturelle des formations de pré-déploiement. Cette composante ne doit pas être négligée, c'est pourquoi l'OIF s'investit en soutenant des modules de formation sur l'interculturalité.

Les Nations unies ont par ailleurs identifié six comportements qui contribuent au respect de la diversité des cultures :



- Travailler avec des personnes de toutes origines ;
- Traiter tous les individus avec dignité et respect ;



- Traiter les femmes et les hommes de manière égale ;



- Faire preuve de respect et de compréhension à l'égard des différents points de vue qui peuvent se confronter quotidiennement dans le travail et la prise de décision ;



- Être conscient de ses comportements et de ses préjugés pour éviter les stéréotypes ;
- Ne pas discriminer.

L'adoption de ces comportements par le personnel du maintien de la paix est un facteur supplémentaire de réussite du mandat, car le respect de la diversité contribue à l'efficacité du maintien de la paix.

À RETENIR

Interculturalité : ensemble des relations et interactions entre des cultures différentes impliquant des échanges réciproques et fondée sur le dialogue, le respect mutuel et le souci de préserver l'identité culturelle de chacun.

Projet francophone, rechercher l'unité dans la diversité par :

- la promotion de la *diversité culturelle et linguistique* de l'espace francophone,
- la défense des *valeurs communes* qui unissent les pays francophones.

Six comportements à adopter pour la réussite du mandat :

- Travailler avec des personnes de toutes origines,
- Traiter tous les individus avec dignité et respect,
- Traiter les femmes et les hommes de manière égale,
- Faire preuve de respect et de compréhension à l'égard des différents points de vue qui peuvent se confronter quotidiennement dans le travail et la prise de décision,
- Être conscient de ses comportements et de ses préjugés pour éviter les stéréotypes,
- Ne pas discriminer.



Témoignage

M. Jean-Guy Isaya, inspecteur à la Gendarmerie royale du Canada, en mission à la Monusco (octobre 2020-2021).



J'AI GÉRÉ UNE ÉQUIPE de huit policiers issus du Canada, de Suède et de Tanzanie. Nous avons travaillé à renforcer la capacité de la police nationale congolaise dans le domaine de la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Notre rôle a consisté à :

- améliorer la collaboration entre la police et les entités judiciaires afin d'obtenir justice pour les victimes ;
- former et encadrer les membres de la police nationale congolaise dans les enquêtes sur les cas de violence sexuelle et basée sur le genre ;
- mettre en œuvre des activités de sensibilisation communautaire sur les enjeux liés au genre, ainsi qu'à la violence sexuelle basée sur le genre ;
- informer la population sur les services offerts aux victimes et de leurs droits ;
- sensibiliser les gens à l'importance de signaler les cas de violence à la police.

Sur le plan professionnel, le déploiement dans une mission nous aide à mieux comprendre les valeurs et les façons de faire d'autrui.

Je croyais savoir ce qu'était la notion de diversité en raison de mon héritage culturel et de mon expérience professionnelle, mais travailler au Canada avec des Canadiens d'origines diverses, ce n'est pas la même chose qu'en mission onusienne.



Jean-Guy Isaya, inspecteur à la Gendarmerie royale du Canada en mission (Monusco, 2020) © Kevin Jordan.

Car, en mission, la diversité est manifeste dans tous les aspects de notre travail au quotidien :

- la culture de travail aux Nations unies ;
- les pratiques professionnelles et sociales des collègues venus d'autres pays ;
- les interactions professionnelles et sociales avec la population locale.

Cette expérience fait de nous de meilleurs policiers et de meilleures personnes.





Formation au processus de recrutement de policiers pour les opérations de paix des Nations unies (Minusma, 2019).

Conclusion

La sensibilisation aux opportunités professionnelles dans les opérations de paix des Nations unies est un enjeu majeur. Rendre les opérations plus fortes, plus sûres et plus durables implique un engagement collectif renouvelé et renforcé de tous les acteurs. Cet objectif ne peut être atteint qu'au prix d'un investissement fort des États dans le déploiement de personnels au sein de ces opérations.

L'engagement de la Francophonie dans le domaine du maintien de la paix est indispensable puisque la majorité des opérations est située dans l'espace francophone. La nécessité de disposer d'un personnel maîtrisant la langue du pays est primordiale pour le bon déroulement des opérations, notamment parce qu'elle permet une meilleure interaction avec les populations.

Rappelons que les policières sont un atout majeur dans les opérations de paix : elles contribuent à améliorer l'efficacité des Missions, ont un plus grand accès aux communautés locales, ce qui assure une meilleure promotion des droits de l'Homme et de la protection des civils. Leur sous-effectif dans les opérations de paix peut avoir un réel impact sur le fonctionnement opérationnel des Missions.

La nécessité de relever ces défis est commandée par la hauteur des enjeux que constitue le maintien de la paix : encore trop de populations sont confrontées à des conflits qui les empêchent de mener une vie décente. Parce que la paix est synonyme de sécurité, de prospérité et de solidarité, le déploiement sur des théâtres d'opérations francophones de policiers qualifiés et maîtrisant la langue française doit être une priorité. Comme le souligne Roger Ouedraogo (contrôleur général de police, directeur général de la police nationale burkinabé, membre du conseil des sages de Francopol et ancien officier de police individuel au sein de la Minujusth) : *« L'une des préoccupations majeures dans le domaine du recrutement au sein des opérations de maintien de la paix est l'intensification des efforts pour que la représentativité des personnels policiers francophones en général et celle des femmes en particulier soient relevées à des standards honorables. »*

L'engagement pour la paix est la plus noble des missions, et nous souhaitons à nouveau rendre hommage aux milliers de policiers qui œuvrent chaque jour pour construire un avenir prospère et durable.

Évaluation de satisfaction

Sexe :

Grade/fonction :

Âge :

1. Avez-vous reçu suffisamment d'informations avant la séance de sensibilisation ?

.....

.....

.....

.....

2. Avez-vous des remarques sur les conditions de votre accueil ?

.....

.....

.....

.....

3. Avez-vous des remarques sur les conditions logistiques (salle, matériel, etc.) ?

.....

.....

.....

.....

4. Qu'est-ce qui vous a motivé pour participer à cette séance ?

.....

.....

.....

.....

5. La séance de sensibilisation a-t-elle répondu à vos attentes ?

.....

.....

.....

.....

6. Pensez-vous que la séance vous sera utile par la suite ?

.....

.....

.....

.....

7. Auriez-vous des suggestions particulières pour améliorer la séance ?

.....

.....

.....

.....

8. Avez-vous d'autres observations d'ordre général ?

.....

.....

.....

.....

9. Pour quantifier votre satisfaction générale de la séance, donnez un chiffre de 1 à 10 (1 pour très insatisfait, 10 pour très satisfait).

.....

.....

.....

.....

Ressources en ligne

Maintien de la paix des Nations unies : <https://peacekeeping.un.org/fr>

Centre de ressources de maintien de la paix des Nations unies :
<https://research.un.org/fr/peacekeeping-community>

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le maintien de la paix :
<https://www.francophonie.org/maintien-de-la-paix-279>

Réseau international francophone de formation policière (Francopol) :
<http://francopol.org/>

Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix (Reffop) : <https://www.observatoire-boutros-ghali.org/reffop/présentation>

Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix :
<https://www.observatoire-boutros-ghali.org/>

RÉSEAU FRANCOPHONE DE RÉFÉRENCE POUR LE PARTAGE DES PRATIQUES INSPIRANTES EN MATIÈRE D'EXPERTISE ET DE FORMATION POLICIÈRES

Le réseau international francophone de formation policière, FRANCOPOL, est un organisme de concertation et de coopération qui a pour mission de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques, des recherches et des réflexions dans les domaines de la formation et de l'expertise policières. Créé en 2008, il rassemble à ce jour une soixantaine d'institutions provenant d'une vingtaine de pays de l'espace francophone. FRANCOPOL se fixe comme objectif d'offrir un lieu d'échange, de collaboration et de diffusion afin de faire progresser les pratiques au sein de la communauté policière francophone.

Porteur de la spécificité de l'action francophone déployée en faveur de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, FRANCOPOL est un des réseaux institutionnels de la Francophonie et compte parmi les partenaires stratégiques de l'Organisation internationale de la Francophonie.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 88 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 321 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international.

<https://www.francophonie.org/>

 @OIFrancophonie  OIF

<https://www.francopol.org/>

 @reseaufrancopol  Francopol

